

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT



Schéma

départemental

de l'autonomie

et de la citoyenneté



2025-2029



Sommaire

Éditorial du Président	4	7. Plan d'actions	33	OBJECTIF N°3 : Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement
Avant-propos de la Vice-présidente.....	5	OBJECTIF N°1 : Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants		▶ Action 11 : Accompagner la transformation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
1. Évaluation du précédent schéma.....	6	▶ Action 1 : Faciliter l'accès aux droits des usagers.....	35	▶ Action 12 : Étayer les pratiques professionnelles en établissement comme à domicile.....
2. Cadre législatif de référence	10	▶ Action 2 : Préserver les capacités de chacun et développer les liens intergénérationnels.....	36	▶ Action 13 : Développer l'attractivité des métiers du lien
3. Méthodologie collaborative du schéma 2024-2029.....	12	▶ Action 3 : Poursuivre le soutien aux aidants	37	▶ Action 14 : Favoriser l'inscription des établissements et services médico-sociaux dans une dynamique de développement durable.....
4. Profils des participants aux groupes collaboratifs.....	14	▶ Action 4 : Renforcer la culture de la qualité et le respect des droits des usagers.....	38	OBJECTIF N°4 : Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire
5. Portrait de territoire et nouveau diagnostic partagé.....	16	OBJECTIF N°2 : Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie		▶ Action 15 : Animer le schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté
5.1 PUBLICS CONCERNÉS PAR LE SCHÉMA DE L'AUTONOMIE	16	▶ Action 5 : Conforter le domicile	39	▶ Action 16 : Favoriser l'interconnaissance et la mutualisation entre les acteurs du territoire.....
5.2 DISPOSITIFS ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS AUX POLITIQUES DE L'AUTONOMIE	18	▶ Action 6 : Développer l'offre de répit et transitionnelle	41	▶ Action 17 : Affiner notre expertise du territoire.....
6. Orientations.....	30	▶ Action 7 : Accompagner le déploiement des habitats intermédiaires	41	8. Schéma récapitulatif du plan d'action.....
6.1 RENFORCEMENT DE LA COORDINATION TERRITORIALE ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS GÉOGRAPHIQUES.....	30	▶ Action 8 : Optimiser l'offre sur le territoire à destination des personnes âgées.....	42	9. Rétroplanning prévisionnel.....
6.2 SOUTIEN AUX AIDANTS ET DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE RÉPIT	30	▶ Action 9 : Ajuster l'offre d'accueil sur le territoire à destination des personnes en situation de handicap.....	43	10. Glossaire
6.3 EXPÉRIMENTATION ET DIVERSIFICATION DES MODÈLES D'ACCOMPAGNEMENT	30	▶ Action 10 : Adapter l'offre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes	44	
6.4 FORMATION ET VALORISATION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'AUTONOMIE..	31			

Éditorial du Président



“ Comme pour ce Schéma de l'autonomie, je suis convaincu que c'est en travaillant main dans la main, en soutenant les initiatives locales et en adaptant nos dispositifs aux réalités de terrain, que nous réussirons à relever ces défis. ”

Cest avec une profonde conviction et un engagement sans faille que le Département de la Charente présente le nouveau Schéma de l'autonomie 2025-2029, dédié aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ce schéma est le fruit d'un travail collaboratif et de concertations territoriales, visant à répondre aux défis qui touchent notre population vieillissante et les citoyens en situation de handicap, dans un souci constant de solidarité et de proximité.

L'autonomie est une question qui nous concerne tous, tant elle est au cœur de la cohésion de notre société et de notre vivre-ensemble, résonnant plus fortement sur nos terres charentaises. Dans chaque territoire de notre département, de nos zones rurales à nos centres urbains, il est essentiel que chacun puisse trouver les ressources et l'accompagnement nécessaires pour vivre dans la dignité et dans le plein droit de son émancipation. La solidarité, pierre angulaire de notre action publique départementale, trouve ici une résonance particulière. Nous voulons bâtir une Charente où personne n'est laissé pour compte, où les plus vulnérables bénéficient du soutien actif de la collectivité pour être des citoyens à part entière.

Ce schéma s'inscrit dans une dynamique forte de proximité. La méthode portée et incarnée par la Vice-présidente départementale déléguée au handicap et aux personnes âgées, Marie Pragout, ainsi que par Jeanine Durepaire, conseillère départementale déléguée aux personnes âgées en établissements, et par la direction de l'autonomie est à l'image de ce que nos services mettent en place quotidiennement pour plus d'accessibilité et de réactivité au plus près des besoins de nos concitoyens. Cette proximité, nous la concevons à la fois géographique et humaine : il s'agit de renforcer les liens entre les usagers, les acteurs locaux, les aidants, les professionnels et les élus, pour créer un véritable réseau de solidarité ancré à notre département.

Nos politiques de solidarité portées par une volonté de justice sociale et d'équité, visent à garantir à chaque Charentais une autonomie respectée et accompagnée. Que ce soit en matière de logement, de services à la personne, de soutien aux aidants, ou encore de reconnaissance des professionnalités, nous mobilisons toutes nos ressources pour que chacun puisse vivre et vieillir dans les meilleures conditions, quel que soit son lieu de résidence.

Comme pour ce Schéma de l'autonomie, je suis convaincu que c'est en travaillant main dans la main, en soutenant les initiatives locales et en adaptant nos dispositifs aux réalités de terrain, que nous réussirons à relever ces défis. La Charente est une terre de solidarité, et c'est ensemble que nous construirons un avenir inclusif et bienveillant pour toutes les générations.

Je vous remercie pour votre engagement et votre soutien dans cette démarche qui nous concerne tous.

Philippe BOUTY
Président du Conseil départemental
de la Charente

Avant-propos de la Vice-présidente



“ En tant qu’usagers ou professionnels, vous y avez contribué et avez été nombreux à nous faire part de ce que pouvait améliorer le Département pour les aînés ou pour les personnes porteuses de handicap. ”

Ce schéma de l’Autonomie est le vôtre ! En tant qu’usagers ou professionnels, vous y avez contribué et avez été nombreux à nous faire part de ce que pouvait améliorer le Département pour les aînés ou pour les personnes porteuses de handicap. Véritable plan d’action pour l’Autonomie d’ici 2029, nous poursuivons ainsi dans la lignée de la feuille de route Liens 2030, déployée au Département entre 2021 et 2025, qui faisait également écho à vos besoins exprimés, avec toutefois quelques changements structurants.

Face à une multiplicité de dispositifs d’aide existants, nous allons mieux coordonner les différents acteurs. Nous nous préparons à mettre en place le Service public départemental de l’Autonomie (SPDA), un guichet unique demandé de longue date par les usagers. Nous ferons en sorte que chaque personne ait accès facilement à l’information dont il ou elle a besoin pour faire face à la dépendance liée au handicap ou au grand âge.

Autre pierre angulaire de ce nouveau schéma, nous allons continuer à favoriser les solutions alternatives à domicile, via un soutien au secteur des services à domicile, à l’habitat inclusif et à leurs acteurs. Nous maintenons en parallèle notre soutien appuyé aux Ehpad, via des tarifs adaptés et via l’équipe mobile de bonnes pratiques en Ehpad.

Enfin, au vu de situations parfois compliquées pour certains enfants et adultes en situation de handicap, nous allons créer de nouvelles solutions d’hébergement, d’accompagnement voire d’emploi accompagné pour ces personnes, aux côtés de l’Agence régionale de Santé. Une vraie nécessité aujourd’hui en Charente, avec des conséquences importantes pour le quotidien de nombreuses familles.

Face à ces enjeux et transformations à venir, je souhaite remercier chaleureusement l’ensemble des agents du Département, en particulier celles et ceux de la direction de l’Autonomie, pleinement mobilisés depuis plus d’un an à la réalisation de cette nouvelle feuille de route. Un grand merci également à l’ensemble de nos partenaires engagés dans cette démarche.

Marie PRAGOUT
Vice-présidente du
Conseil départemental de la Charente
déléguée au handicap et aux personnes âgées

1. Évaluation du précédent schéma

Durant la période 2020-2024, la majorité des actions prévues par le schéma, à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, a été mise en place. Voici une présentation non exhaustive de ces projets.

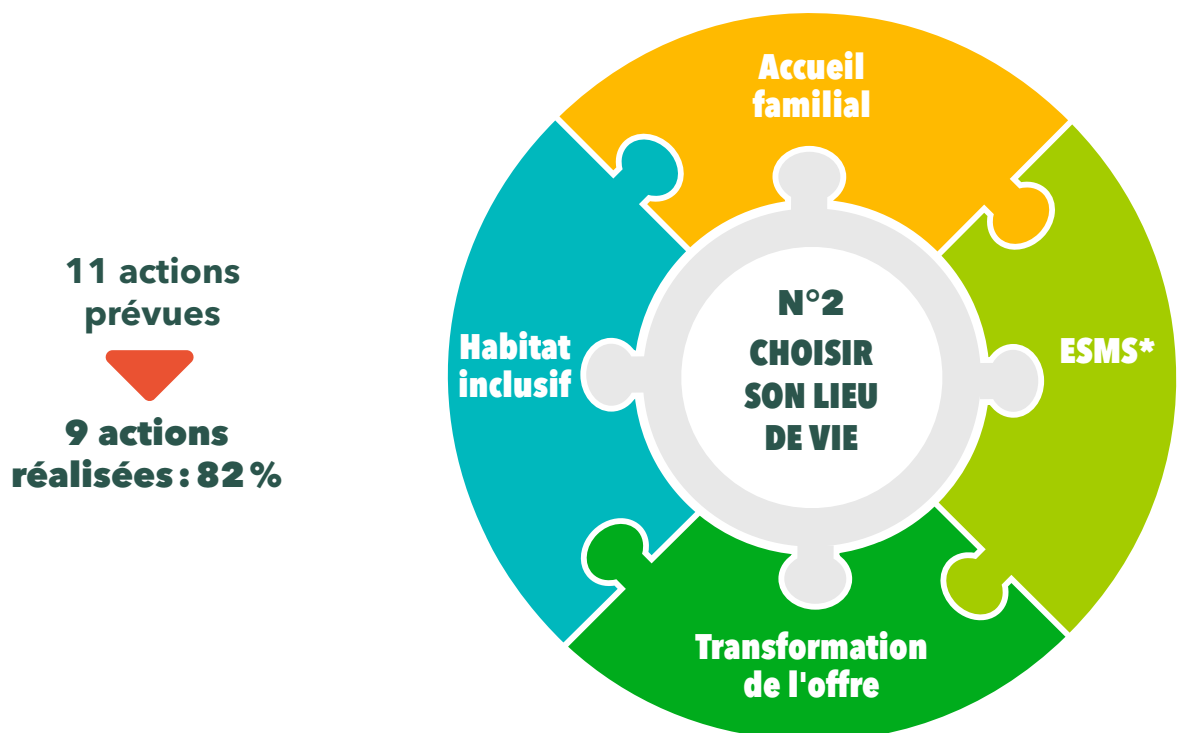
ORIENTATIONS PRIORITAIRES ET TAUX DE RÉALISATION



**22 actions
prévues**

▼

**13 actions
réalisées : 60%**

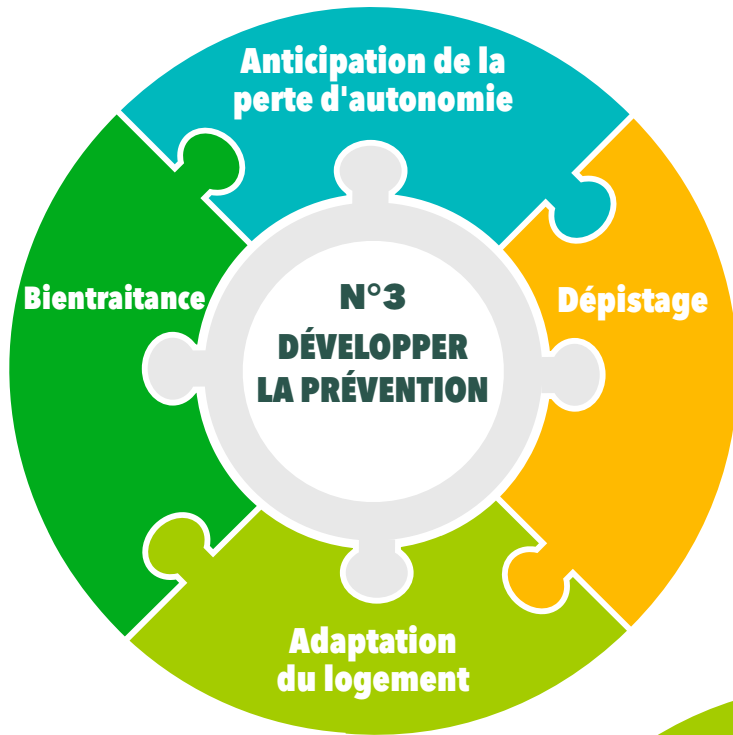


**11 actions
prévues**

▼

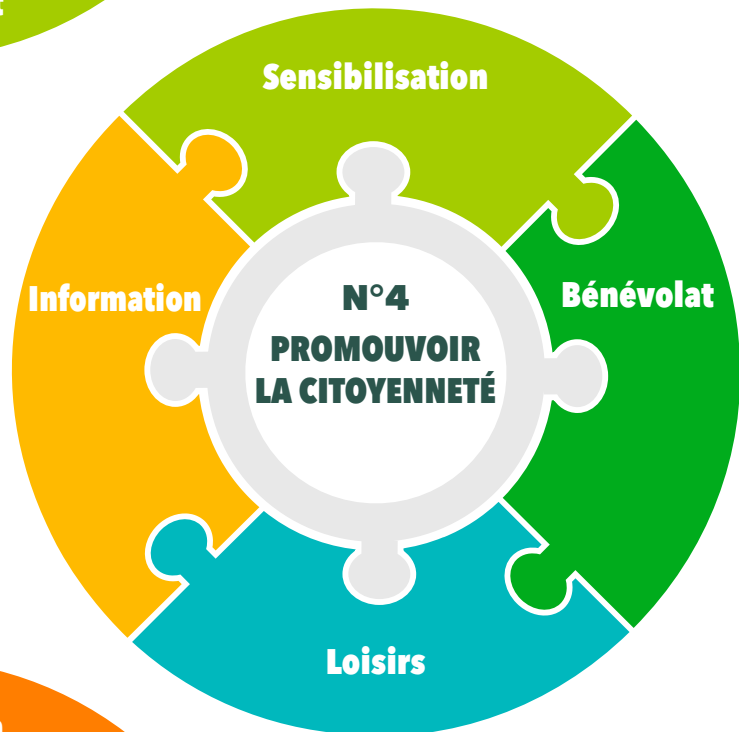
**9 actions
réalisées : 82%**

* Établissements et services sociaux et médico-sociaux

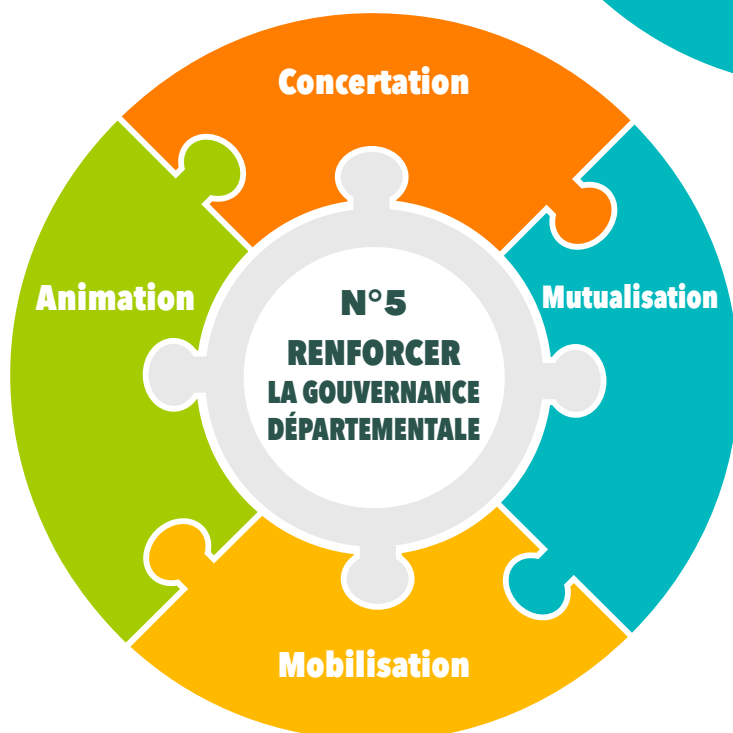


14 actions prévues
▼
10 actions réalisées : 72%

13 actions prévues
▼
9 actions réalisées : 69%



12 actions prévues
▼
5 actions réalisées : 42%



EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN PLACE SUR 2020-2024

Thématiques	Actions menées
Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement des outils de communication à destination des personnes en situation de handicap et personnes âgées (guide MDPH et guide seniors) • Mise en place des référents autonomie : professionnels identifiés au sein des maisons des solidarités • Accueil téléphonique renforcé pour le public de la direction de l'autonomie • Création d'une carte interactive pour les actions de prévention de la CFPPA • Refonte du dossier de demande d'aide à l'autonomie
Aidants	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des cafés Andy par la MDPH : rencontres avec le public et les professionnels concernés par le handicap • Participation de la direction de l'autonomie à la dynamique des aidants • Mise en place de groupes de paroles pour les proches des aidants de personnes en situation de handicap • Diagnostic réalisé sur les actions départementales à destination des aidants • Éligibilité des actions pour les aidants dans le cadre de la CFPPA • Valorisation des heures offrant du répit à l'aidant dans le cadre du plan d'aide Apa
Soutien aux établissements et services médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de la plateforme collaborative Handiapason à destination des professionnels du secteur du handicap • Dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, incitation à la mise en place d'actions à destination des personnes handicapées vieillissantes et d'actions dans le cadre de la qualité de vie au travail, au sein des ESMS • Création de l'équipe mobile de bonnes pratiques, intervenant auprès des professionnels du secteur de la gérontologie • Financement de séances d'activité physique adaptée en Ehpad • Financement de supervision et de tutorat à destination des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile • Soutien à l'investissement dans le cadre des projets architecturaux des ESMS
Réseau/ partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la direction de l'autonomie à la dynamique vieillissement • Participation à différents réseaux partenariaux du territoire (CRT, DAC PTA, Monalisa, gouvernance autisme) • Participation à la création d'un guide mutualisé à destination des professionnels des SAAD, en collaboration avec le GE16, dans le cadre du projet IMPrÉSIA
Habitat inclusif	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic habitat inclusif • Signature d'une convention de programmation 2022-2029 de construction d'habitat inclusif PA/PH • Mise en place de la PCH mutualisée au sein d'un habitat inclusif • Attribution de l'aide à la vie partagée
MDPH/ Direction de l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement des membres du Conseil départemental de l'autonomie et de la citoyenneté • Mise en place d'un nouveau système d'information au sein de la MDPH • Mise en place de supervision et de plan de formation pour les professionnels de la MDPH
Évolution de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un état des lieux de l'offre à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées • Création de 26 places SAMSAH à destination des personnes souffrant de troubles du spectre autistique • Création de 6 places d'accueil de jour sur l'Ehpad de La Rochefoucauld
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic mobilité • Soutien financier pour des actions de mobilité sur le territoire par le biais de la CFPPA
Accueil familial	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier aux MAFPAH • Actions de formation et d'information à destination des accueillants familiaux • Proposition d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en famille d'accueil • Actions pour promouvoir le métier afin de renforcer l'attractivité

EXEMPLES D' ACTIONS EN COURS

Thématiques	Actions en cours
Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> Financement d'aides techniques aux personnes bénéficiaires de l'Apa
Aidants	<ul style="list-style-type: none"> Étude sur la redistribution des places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en Ehpad
Établissements et services médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux travaux menés par la MDPH dans le cadre de la priorisation des admissions en établissements pour personnes en situation de handicap Accompagnement des Ehpad dans la mise en place des tarifs différenciés Accompagnement des SAAD dans le cadre de l'attractivité des métiers et de la réforme des services autonomes à domicile
MDPH / Direction de l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> Préfiguration d'un nouveau système d'information Apa national Promotion des services de l'autonomie et informations sur les prestations lors de manifestations sur le territoire
Évolution de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> Création de nouvelles solutions à destination des personnes en situation de handicap Continuité des projets d'ouverture d'habitat inclusif
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur des actions facilitant l'accès aux accueils de jour en Ehpad

ACTIONS NON ABOUTIES OU RÉADAPTÉES

Thématiques	Actions non abouties ou réadaptées	Commentaires
Habitat inclusif	<ul style="list-style-type: none"> Mutualisation de l'Apa en habitat partagé 	<ul style="list-style-type: none"> Non effectuée faute de sollicitations des porteurs du fait de l'autonomie des personnes (en revanche, mutualisation PCH sur une structure)
Établissements et services médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Redéploiement des places en Ehpad 	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion toujours en cours afin de s'approcher au mieux des attentes des personnes et des besoins des territoires
Évolution de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement par le Département de places d'hébergement temporaire d'urgence en Ehpad 	<ul style="list-style-type: none"> Ce projet a finalement été financé par l'ARS
Gouvernance départementale	<ul style="list-style-type: none"> Conférence sociale par territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Une conférence départementale a eu lieu en 2022 et des rencontres se sont déroulées auprès des EPCI et des maires pour présenter les missions inhérentes à la politique de l'autonomie.
	<ul style="list-style-type: none"> Maison Départementale de l'Autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une nouvelle MDPH En attente de la mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie
	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage du schéma 	<ul style="list-style-type: none"> Comité de suivi au lancement du schéma non mis en place en raison de la crise sanitaire Avancée des projets présentés lors des réunions partenariales au lancement du schéma Journal du schéma non reconduit en raison d'autres formats de communication (plaquettes, sites internet)
	<ul style="list-style-type: none"> Réunions de régulation interne entre instructeurs, tarificateurs et coordonnateurs gérontologiques par territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de réunions thématiques au sein de la direction de l'autonomie
Citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation des liens entre les formations universitaires de sport adapté et les ESMS 	<ul style="list-style-type: none"> Report de ce projet puis abandon en raison de nouvelles modalités universitaires ne prenant plus en compte le format initial de la formation en activités physiques adaptées

Le **Schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté 2025-2029** s'inscrit dans une démarche ambitieuse et résolument tournée vers l'avenir. Élaboré dans un esprit de coopération, ancré au territoire, ce document traduit l'engagement du Département de la Charente et de la direction de l'autonomie à répondre aux défis grandissants tant pour les personnes âgées que pour celles en situation de handicap.

Cette nouvelle édition fait le pont avec le schéma antérieur et s'appuie sur un diagnostic territorial approfondi et partagé, mettant en lumière les disparités géographiques, les besoins croissants d'accompagnement, ainsi que les défis liés à l'évolution démographique et aux attentes légitimes de la population charentaise. Plus qu'un simple état des lieux, ce schéma propose une feuille de route stratégique articulée autour de quatre orientations majeures :

- 1. Renforcer la coordination territoriale et lutter contre les inégalités géographiques :** face aux disparités d'équipements et de services, notamment dans les zones rurales, il est essentiel de rééquilibrer les offres et de garantir un accès équitable à tous, où qu'ils se trouvent en Charente.
- 2. Soutenir les aidants et développer des dispositifs de répit :** qu'ils accompagnent des personnes âgées ou en situation de handicap, les aidants sont les piliers de la solidarité au quotidien. Ce schéma ambitionne de mieux les accompagner, en diversifiant les solutions de répit et en valorisant leur rôle indispensable.
- 3. Expérimenter et diversifier les modèles d'accompagnement :** le vieillissement de la population et l'évolution des attentes nécessitent d'innover. Des habitats inclusifs, des structures hybrides et des modèles intergénérationnels sont autant de pistes pour répondre aux besoins complexes de manière agile et adaptée.
- 4. Former et valoriser les professionnels du secteur de l'autonomie :** garantir un accompagnement de qualité passe par la reconnaissance et le soutien des professionnels. Cela implique une formation continue renforcée, de meilleures conditions de travail et une promotion accrue des métiers auprès des jeunes générations.

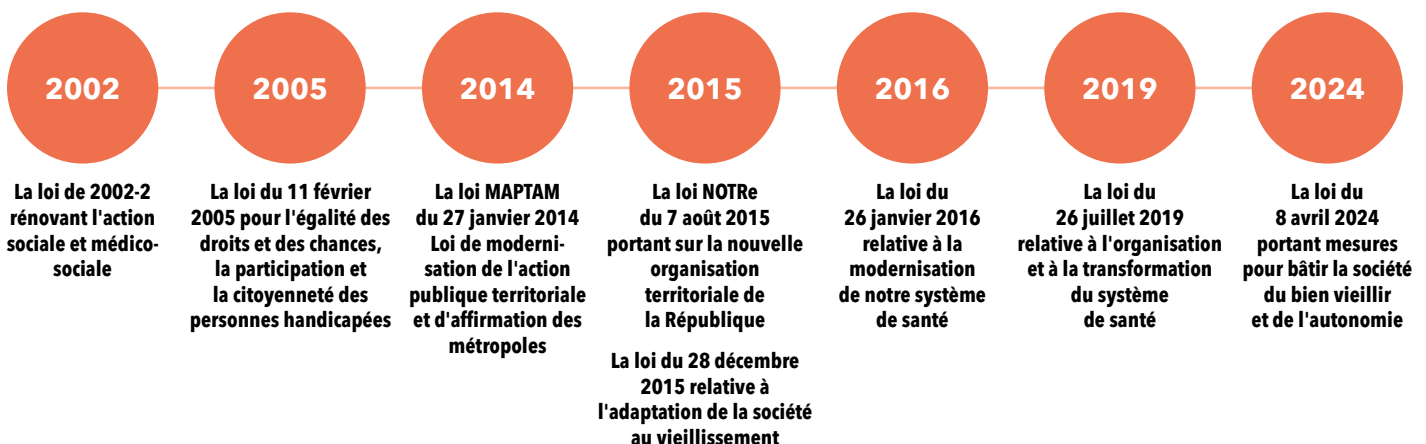
Fruit d'une méthode coopérative de rencontres et de discussions, le schéma départemental de l'autonomie et la citoyenneté 2024-2029 repose sur l'écoute et la participation active des élues, des professionnels, des associations, des usagers et des citoyens. Ces échanges constructifs, menés au plus près des réalités du territoire, ont permis d'inscrire ce projet dans une dynamique de proximité et de solidarité.

Ensemble, nous avons dessiné les contours d'une politique publique audacieuse et inclusive, capable d'apporter des réponses concrètes et adaptées à chaque situation, tout en anticipant les besoins de demain. C'est ce que déclinent les 17 fiches actions. Ce schéma, bien plus qu'un document technique, est un véritable pacte social entre la collectivité et les Charentais, affirmant que l'autonomie est l'affaire de tous.

Il appartient désormais à chacun de nous d'en faire une réalité vivante, portée par l'engagement collectif et la volonté d'agir, pour une Charente où chacun, quel que soit son âge ou sa situation, ait sa place pour son épanouissement.

2. Cadre législatif de référence

Les lois essentielles



Ces lois sur l'autonomie et le handicap visent principalement à répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) agit comme le pilote national des politiques d'autonomie, en apportant financement, expertise et coordination. La direction de l'autonomie met alors en place ces politiques au niveau local pour répondre aux besoins des Charentais.

Ensemble, elles traduisent donc les lois nationales en actions concrètes. Pour formaliser ce lien constant, une convention a été signée.

2021 : Convention pluriannuelle entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Département

Consacrée par la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, la cinquième branche de la Sécurité sociale a vu le jour dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. Le pilotage de cette nouvelle branche « autonomie » a été confié à la CNSA.

La transformation de la CNSA en 5^{ème} branche de la Sécurité sociale a amorcé un changement fort pour les politiques de l'autonomie au cœur des missions des Départements au travers d'une volonté claire de transformation de l'offre pour une approche plus inclusive, un pilotage resserré notamment au travers de la mise en œuvre de la feuille de route « MDPH 2022 » et de la convention CNSA/CD.

Pour ce faire, le Département de la Charente et le GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Charente ont signé avec la CNSA, une convention pluriannuelle pour 2021 - 2024, complétée par un avenant relatif à la déclinaison d'une feuille de route stratégique et opérationnelle. Elle porte sur l'ensemble des thématiques clés de notre politique autonomie.

Les objectifs généraux attendus sont de :

- ▶ faire progresser collectivement la qualité du service rendu aux personnes âgées et en situation de handicap,
- ▶ s'inscrire dans une trajectoire de progrès (atteinte d'un niveau de qualité socle partout),
- ▶ poursuivre les dynamiques locales à l'œuvre.

Cette feuille de route opérationnelle et stratégique signée entre le Département, la MDPH et la CNSA s'appuie également sur la valorisation de l'existant. Les actions déployées auprès des Charentais reposent sur le principe de l'équité territoriale et de l'adaptation des réponses aux réalités locales. L'objectif est d'impulser ou de poursuivre des actions ayant pour visée l'amélioration de l'accès aux dispositifs et la qualité des réponses aux besoins et attentes des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

La CNSA et le Département se sont engagés réciproquement sur le déploiement des actions conduites par les équipes dans un ancrage territorial en ayant notamment pour attente de valoriser les dynamiques locales existantes.



3. Méthodologie collaborative du schéma 2025-2029

À partir d'une méthodologie de discussion entre acteurs institutionnels, professionnels et associatifs, en intelligence collective, l'objectif a été de faire émerger des propositions concrètes et partagées par tous. Le principe a été de créer un climat d'intérêt collectif pour permettre les échanges entre participants et faire émerger des propositions à partir des axes retenus. Afin d'être au plus près des expériences, les espaces collaboratifs ont eu lieu à plusieurs endroits de la Charente, au sein des Maisons Départementales des Solidarités. L'objectif était de faire monter en généralité les visions des participants et de les prendre en compte dans le diagnostic et les fiches actions.

« Co-construire avec vous, c'est avant tout être à votre écoute, dialoguer et mettre en action notre vision de la solidarité en direction des Charentais. »

Marie PRAGOUT
Vice-présidente déléguée
au handicap
et aux personnes âgées

Dans un souci de qualité, les espaces collaboratifs avaient deux thématiques : « personnes âgées » et « personnes en situation de handicap ». Loin de créer une segmentation, il est apparu opportun de favoriser les échanges à partir d'un cadre tout en validant les porosités entre les deux.

Le premier temps des échanges a permis aux participants de compléter, d'ajuster le diagnostic présenté à partir de leurs besoins, de leurs visions et de leurs connaissances des situations du territoire.

Dans un second temps, les participants ont élaboré des perspectives à partir des besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de leurs familles et des professionnels mobilisés. Cette démarche s'est faite en mettant en corrélation les besoins, l'existant départemental, le contexte des politiques publiques et les ressources mobilisables en Charente.

Pour favoriser les débats, plusieurs matériaux ont été proposés aux participants :

- ▶ Une cartographie non exhaustive de l'état des lieux départemental,
- ▶ Des matrices de repérage et d'étonnement individuelles pour identifier 2 éléments prioritaires à partir des affichages,
- ▶ Des supports d'expression collective pour partager des priorités, en retenir 2 validées collectivement et émettre des propositions pouvant nourrir le futur schéma départemental.

« Votre parole, nos dialogues dépassent les divergences pour façonner une vision solidaire partagée avec les Charentaises et les Charentais. »

Jeanine DUREPAIRE
Conseillère départementale
déléguée aux personnes
âgées en établissements

Par cette méthode, il a été travaillé sur la considération et la mobilisation des acteurs à partir de leur vision proactive de la situation, des enjeux transversaux et de leur connaissance pragmatique des besoins des citoyens et du territoire.

Les groupes étaient composés entre 22 à 45 participants. Une répartition en sous-groupes a facilité les échanges et la qualité des débats tout au long des ateliers.

Un rapporteur a été désigné pour chaque sous-groupe. Il a été chargé de prendre en note les remarques et idées formulées par les participants à partir d'une matrice travaillée et fournie par la direction de l'autonomie du Pôle Solidarités.

Ensuite, l'ensemble des participants a pu partager et valider leurs travaux respectifs, avec une écoute attentive des élues présentes et de la direction de l'autonomie.

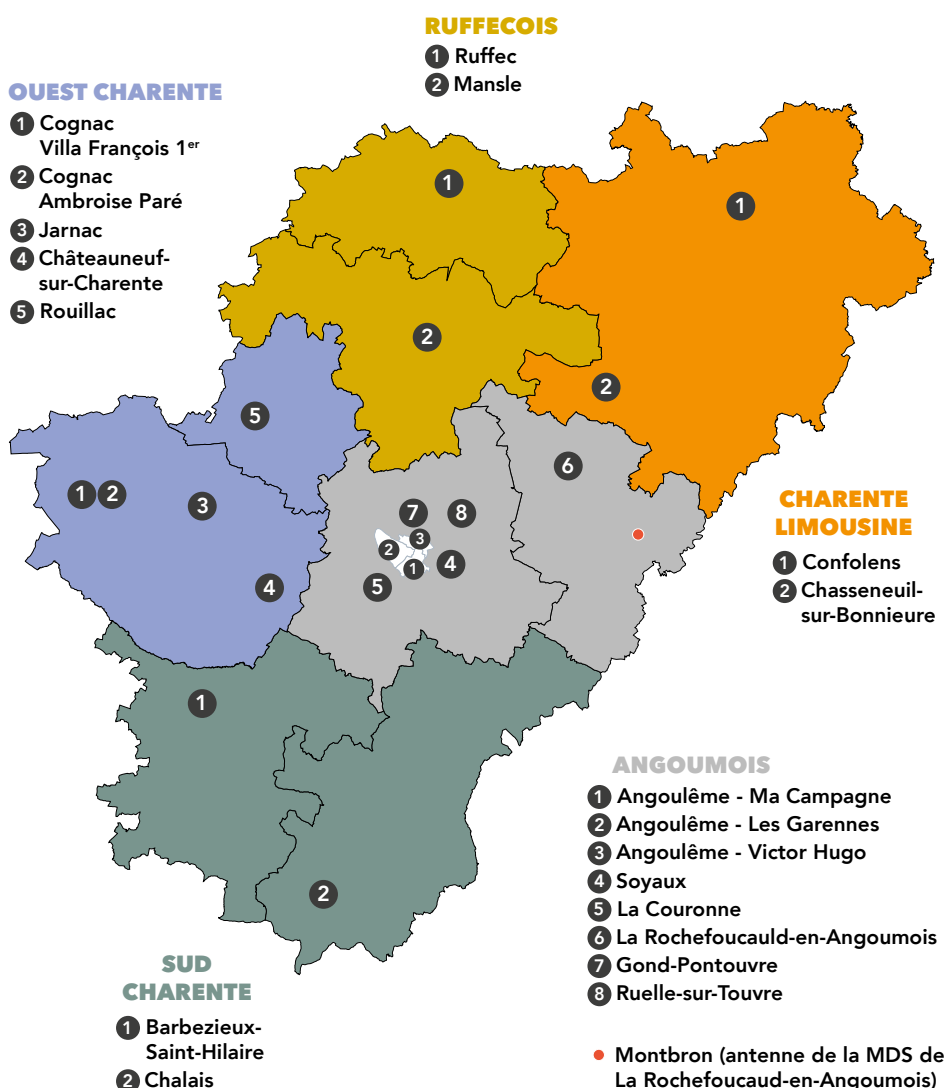
Ces temps de travail ont prioritairement été animés par les acteurs et ils ont généré la dynamique et la progression à partir de leurs expertises d'usage, leurs professionnalités, leurs militantismes et leurs volontés de construire une politique digne des individus, au plus près de leurs projets, leurs problématiques et la singularité de leur parcours.

GROUPE COLLABORATIF DE LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE

En aval des groupes collaboratifs d'acteurs, un temps de travail a été organisé avec les agents de la direction de l'autonomie avec la même méthodologie. 29 agents se sont prêtés à l'exercice, permettant aux travailleurs sociaux, agents administratifs et cadres de service de contribuer à la structuration de ce qui sera leur feuille de route. Ce fut aussi l'occasion de mobiliser la citoyenneté et l'engagement à la mission d'intérêt général à laquelle ils contribuent quotidiennement.

LIEUX ET DATES DES RENCONTRES SUR LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE

19 MDS regroupées en 5 territoires d'action sociale (TAS)



**MDS de Cognac
Villa François 1^{er}**
le 24 juin 2024

**Pôle Solidarités
Angoulême**
les 25 et 26 juin 2024

**MDS de Chasseneuil-sur-Bonnieure,
(Charente limousine et Ruffecoïsis)**
le 27 juin 2024

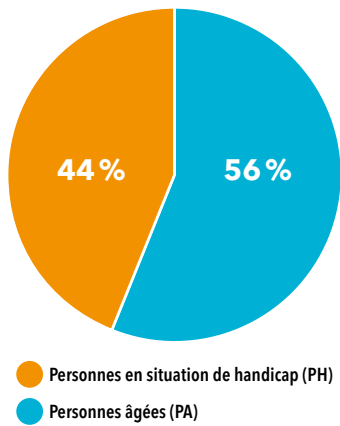
**MDS de Barbezieux-
Saint-Hilaire**
le 28 juin 2024

**Direction de l'autonomie
Angoulême**
le 13 septembre 2024

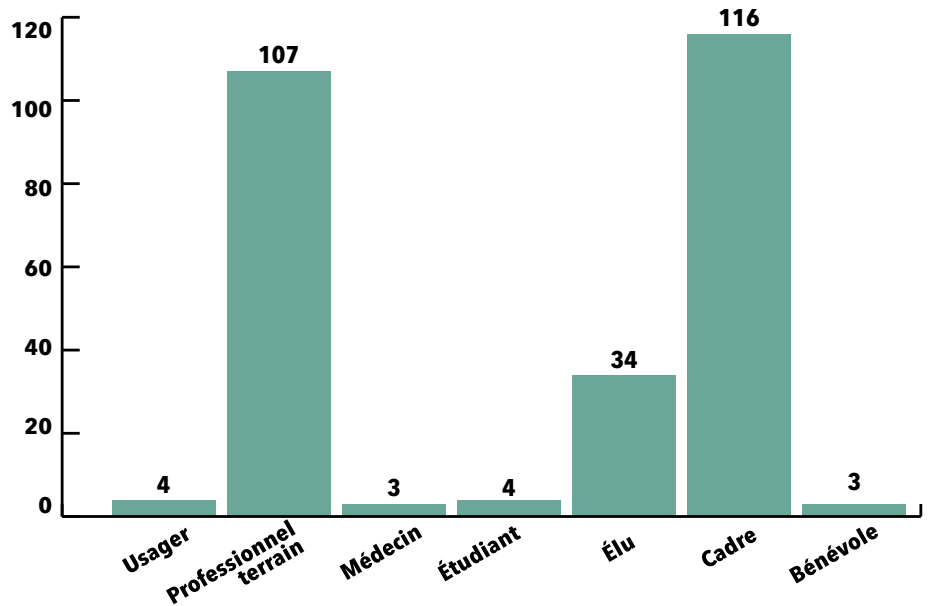
4. Profils des participants aux groupes collaboratifs

Au total, 271 personnes ont été consultées lors de la semaine des groupes collaboratifs, répartis sur le territoire de la Charente. En voici quelques chiffres.

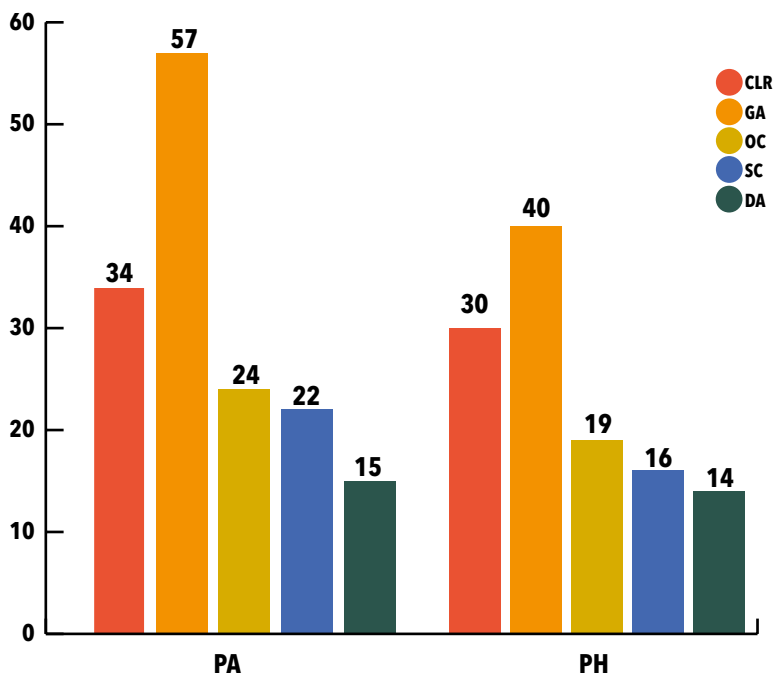
Nombre de participants par thématique



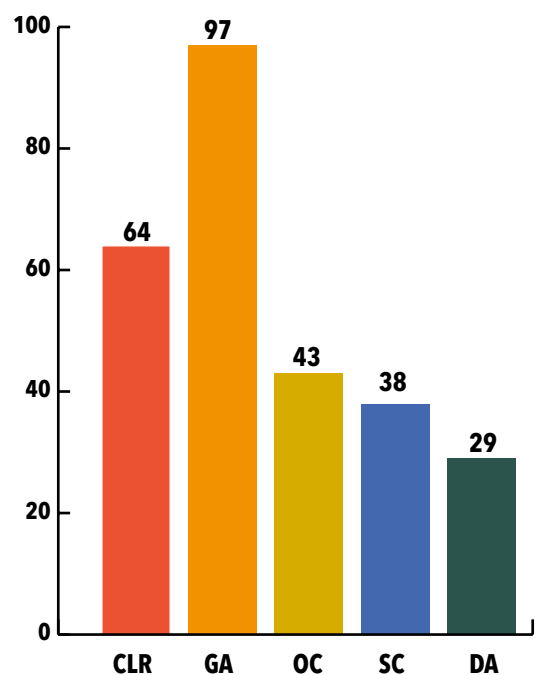
Type de participants aux groupes collaboratifs



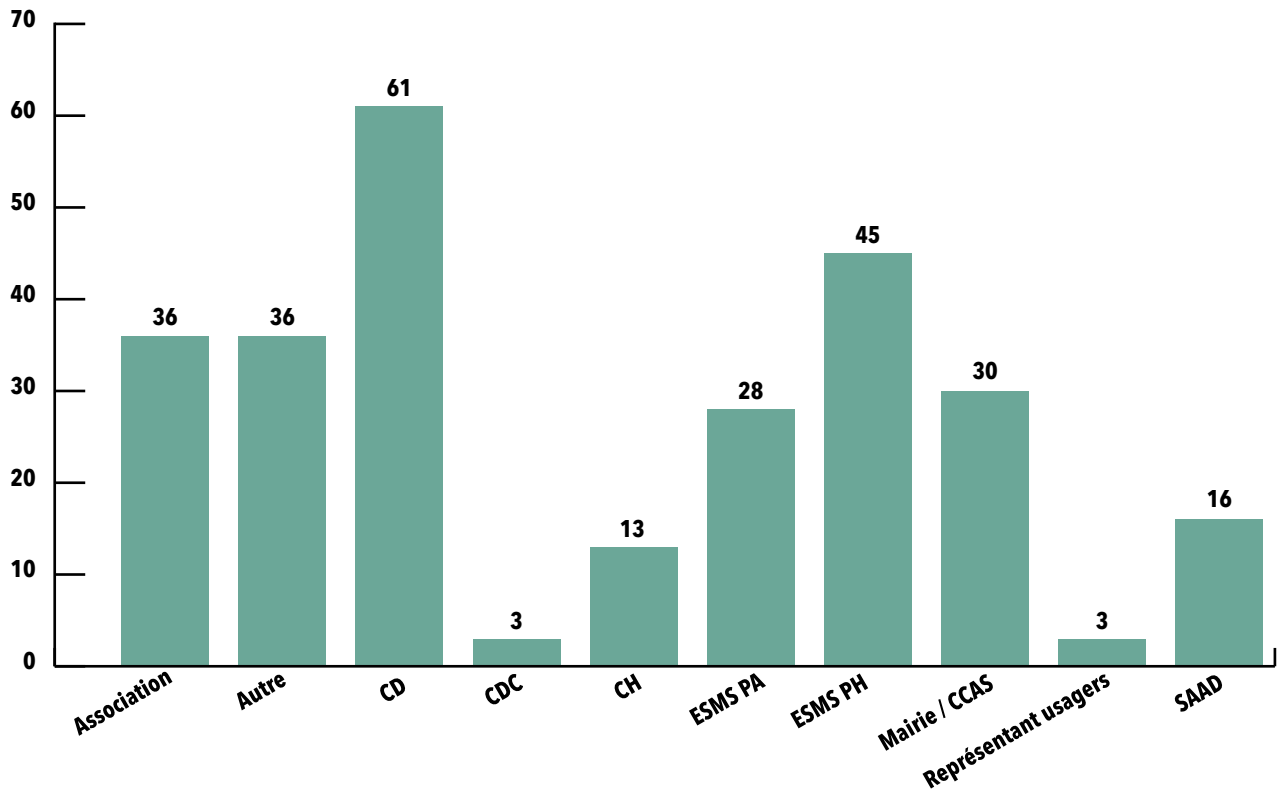
Nombre de participants par TAS et par thème



Nombre de participants par TAS



Types de structures aux groupes collaboratifs



CD : Conseil départemental / CDC : communautés de communes / CH : Centres Hospitaliers / ESMS PA : établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées / ESMS PH : établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap / CCAS : centres communaux d'action sociale / SAAD : services d'aide et d'accompagnement à domicile

Les retours des groupes suite à la présentation des cartographies ont été pris en compte pour actualiser le diagnostic et les cartographies.



5. Portrait de territoire et nouveau diagnostic partagé

CONSTATS

- ▶ Un vieillissement accru de la population charentaise et des personnes en situation de handicap
 - ▶ Une fracture économique grandissante au sein de la population en perte d'autonomie
 - ▶ Un souhait des personnes âgées et/ou en situation de handicap de vivre à domicile
 - ▶ Un soutien essentiel du Département auprès des établissements et services médico-sociaux, en difficultés financières et en matière de ressources humaines
- ▶ Une difficulté dans le recrutement et dans la fidélisation des professionnels du lien
 - ▶ Une nécessité d'apporter de nouvelles réponses pour :
 - Les personnes handicapées vieillissantes
 - Les jeunes en aménagement Creton
 - Les personnes ayant des troubles psychiques
 - Les personnes âgées en perte d'autonomie

LA POPULATION CHARENTAISE PAR TRANCHES D'ÂGES

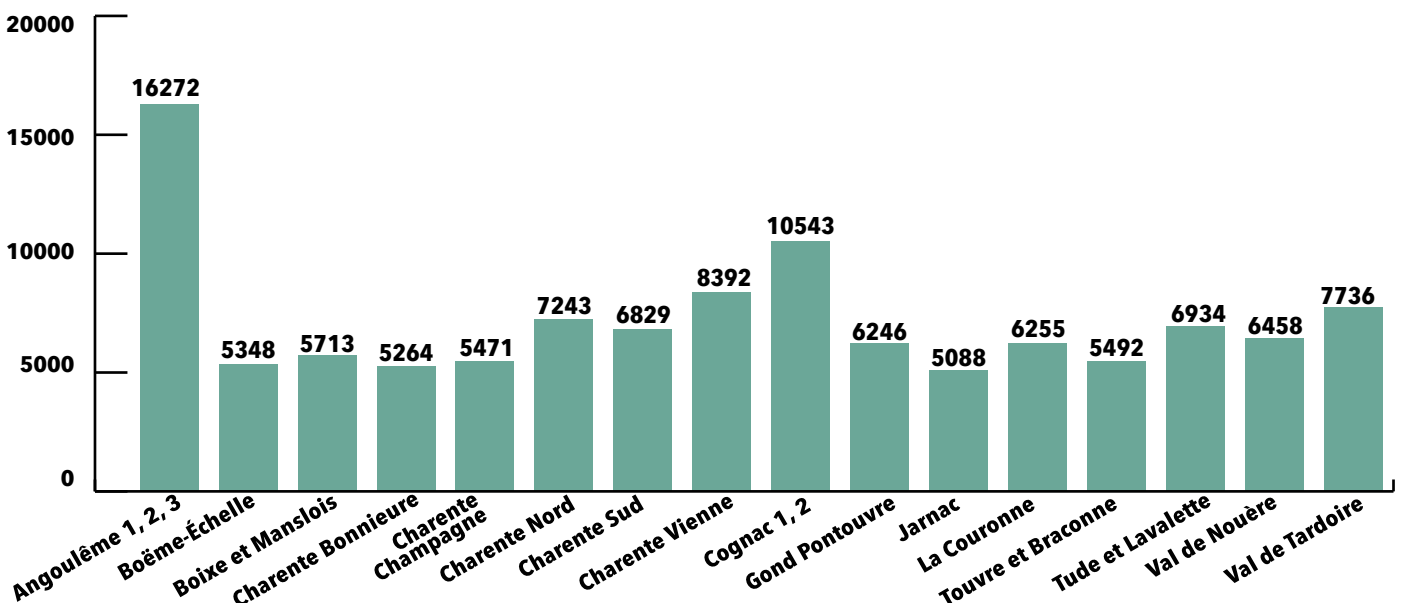
Selon l'INSEE, en 2020 : 351 718 habitants en Charente, dont 115 780 personnes âgées de 60 et plus sur le territoire, soit 32,9 % de la population charentaise.

La part des 60 ans et plus ne cesse d'augmenter. En 2040, les personnes âgées de 60 ans et plus représenteront 39 % de la population charentaise. Une personne sur 13 aura 85 ans ou plus, soit 2,5 fois plus qu'en 2017 (1 sur 34)

5.1 | PUBLICS CONCERNÉS PAR LE SCHÉMA DE L'AUTONOMIE

LES PERSONNES ÂGÉES

Voici la répartition des personnes âgées par canton :



En mars 2024 : 4 899 allocataires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (Apa) à domicile (chiffre relativement stable) dont 28% résident sur le GrandAngoulême.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes en situation de handicap vivent également de plus en plus longtemps.

Ainsi, en 2024, **348 personnes accueillies en établissements et services médico-sociaux** sont reconnues **vieillissantes**, notamment au sein des établissements d'accueil non médicalisés (anciennement foyer occupationnel et foyer pour travailleurs handicapés). Plus de la moitié des personnes concernées ont entre 50 et 59 ans.

58 % des personnes handicapées vieillissantes souhaitent rester au sein de leur établissement ou service d'accueil.

42 % ont un projet de réorientation, principalement en Ehpad y compris en unité pour personnes handicapées vieillissantes (35 %), puis établissement d'accueil non médicalisé de type foyer occupationnel (28 %) et en établissements médicalisés (17 %).

À l'instar des personnes âgées, le nombre de jeunes adultes maintenus en aménagement Creton, en Charente, reste significatif même s'il diminue progressivement depuis 2017 : **57 jeunes concernés en septembre 2024** (enquête CREAL).

58 % de ces jeunes ont une orientation vers un établissement d'accueil non médicalisé de type foyer occupationnel.

43 % des jeunes TSA (troubles du spectre de l'autisme) ont une orientation vers ce même type d'établissement ou une maison d'accueil spécialisée.

Autre population considérée comme vulnérable, les personnes en situation de handicap **sans solution**, soit **67 adultes** en Charente :

• **41 personnes** sont accueillies en milieu hospitalier au long cours, bien que ne relevant pas d'une hospitalisation ;

• **20 adultes** sont accompagnés par le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisés ;

• **6 autres adultes** sont identifiés par la MDPH et ne disposent d'aucune forme de prise en charge.

À ces chiffres, il est nécessaire d'ajouter les personnes non repérées, notamment celles ayant un parcours de rue ou celles vivant au domicile d'un proche vieillissant.

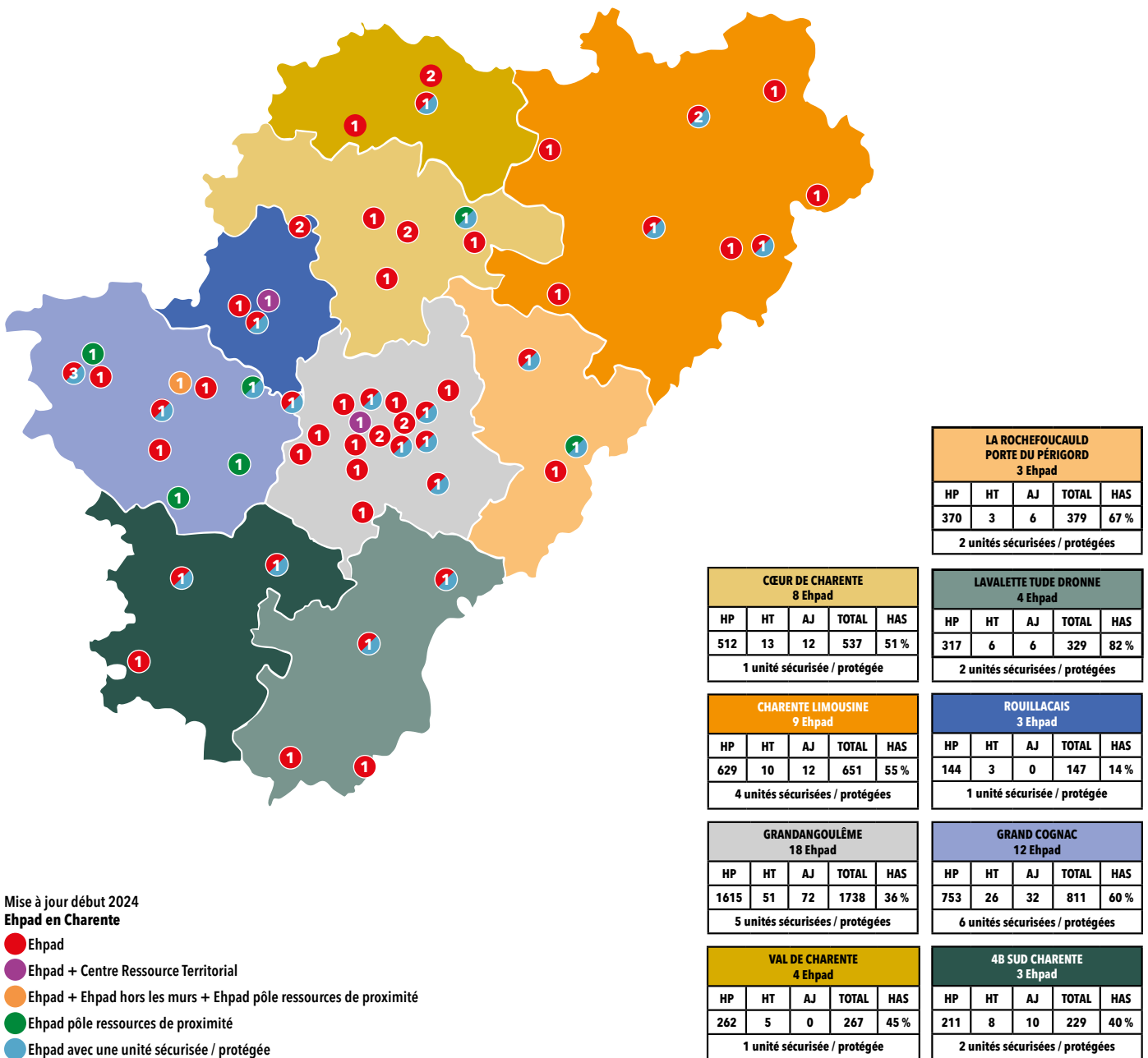
Les personnes sans solution cumulent les facteurs de complexité et les orientations. Les personnes souffrant de troubles du neuro-développement ont principalement une orientation en établissement médicalisé. Les personnes ayant un handicap psychique sont orientées vers plusieurs dispositifs en particulier les établissements d'accueil non médicalisés de type foyer occupationnel.

Au total, ce sont **10 651 Charentais** qui sont bénéficiaires de **l'AAH**. Près de la moitié ont entre 50 et 65 ans ; 36 % ont moins de 50 ans. Une majorité vit dans le GrandAngoulême (41 %), puis dans le Grand Cognac (17 %) et enfin en Charente Limousine (11%). Autre chiffre, **1 382 personnes** sont allocataires de la **PCH** aides humaines à domicile (chiffre constamment en évolution depuis 2007).

5.2 | DISPOSITIFS ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS AUX POLITIQUES DE L'AUTONOMIE

LES DISPOSITIFS À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

Nombre d'établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)

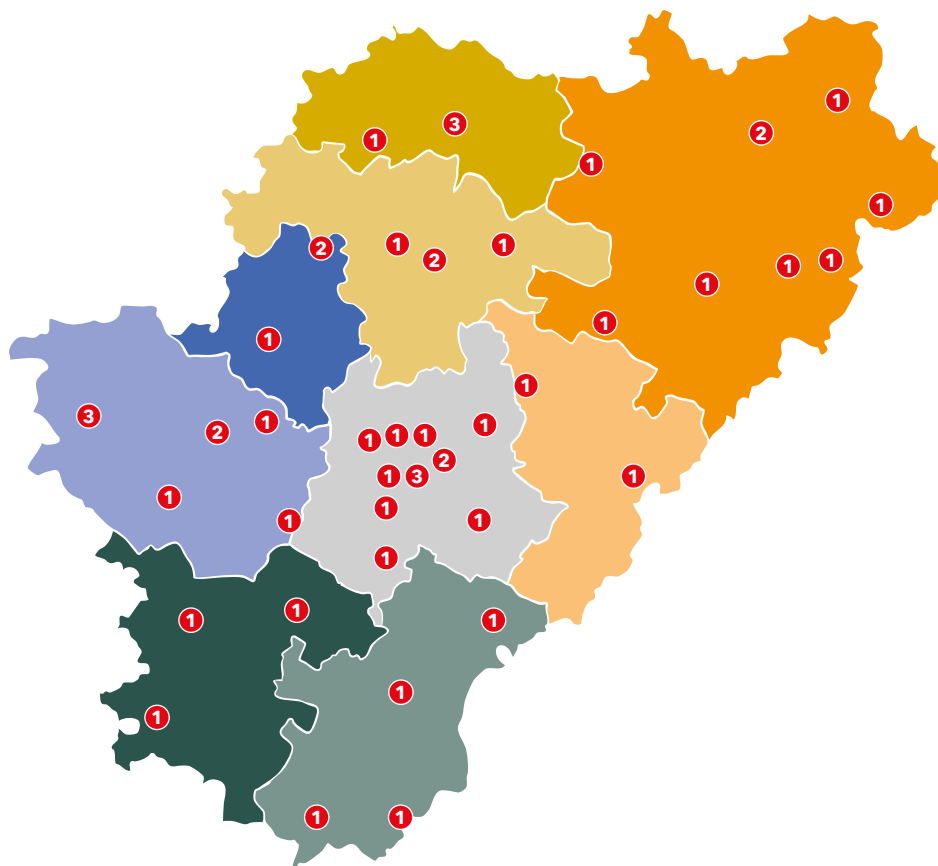


64 Ehpad pour 5 088 places au total, dont :

- 4 813 hébergements permanents (HP).
- 125 hébergements temporaires (HT).
- 150 places accueil de jour (AJ).
- 377 places en unités protégées/sécurisées réparties entre 24 Ehpad.

Au 31 décembre 2024, 9 places d'hébergement permanent ne sont pas installées. Elles proviennent de la fermeture antérieure de lits d'Ehpad.

L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT AU SEIN DES EHPAD



Mise à jour début 2024

L'aide sociale à l'hébergement en Ehpad

● Nombre d'Ehpad ayant des places habilitées à l'aide sociale

48 SUD CHARENTE • 3 Ehpad HAS sur 3		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
40 %	108	61 %

CŒUR DE CHARENTE • 6 Ehpad HAS sur 8		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
51 %	268	50 %

ROUILLACAIS • 1 Ehpad HAS sur 3		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
14 %	20	90 %

VAL DE CHARENTE • 4 Ehpad HAS sur 4		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
45 %	110	41 %

CHARENTE LIMOUSINE • 9 Ehpad HAS sur 9		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
55 %	374	25 %

LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD • 2 Ehpad HAS sur 3		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
67 %	333	36 %

GRANDANGOULÈME • 13 Ehpad HAS sur 18		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
36 %	829	42 %

LAVALETTE TUDE DRONNE • 4 Ehpad HAS sur 4		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
82 %	262	36 %

GRAND COGNAC • 8 Ehpad HAS sur 12		
Tx. Places HAS	Nb. Places HAS	Tx occupation
60 %	480	30 %

49 Ehpad ont des places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

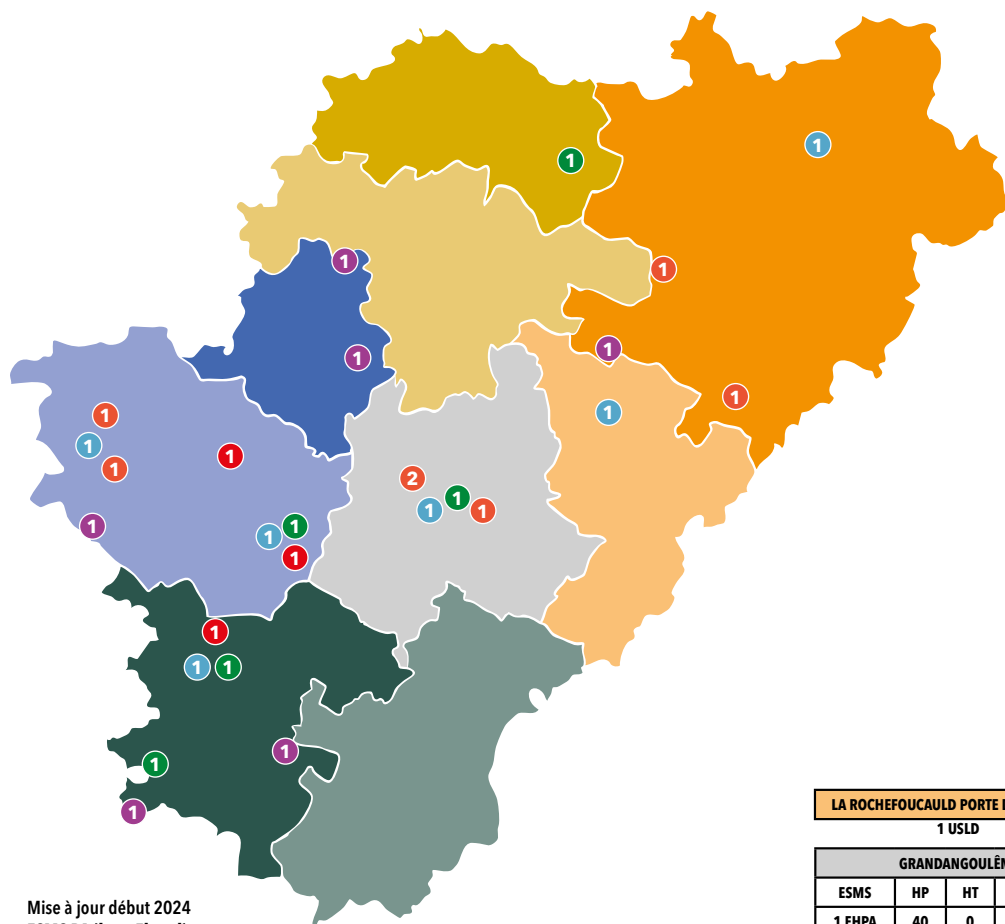
2 784 places sont habilitées soit 49 % des places d'Ehpad (dont 56 places en hébergement temporaire).

Le Département finance l'aide sociale à l'hébergement des personnes ayant leur domicile de secours en Charente, soit environ 1 000 personnes par an (chiffre stable). Toutefois, le nombre de places habilitées excède de beaucoup le nombre de bénéficiaires charentais de l'aide sociale à l'hébergement dans une structure charentaise :

- 89 % des bénéficiaires de l'ASH vivent en structures pour personnes âgées (50 % des personnes âgées et 39 % des personnes en situation de handicap).
- 6 % des bénéficiaires de l'ASH vivent en structures pour personnes âgées non habilitées (4 % de personnes âgées et 2 % de personnes en situation de handicap) - demande effectuée après 5 ans de résidence.
- 5 % des bénéficiaires de l'ASH vivent en Unité de Soins de Longue Durée (USLD).
- 26 millions d'euros sont dépensés annuellement pour les 1 000 places utilisées.

En 2023, 311 demandes d'ASH ont reçu une décision, dont 263 pour une demande en Ehpad à titre payant. En mars 2023, 158 places étaient occupées par des personnes provenant d'un autre département que la Charente. 80 Charentais résidaient dans des Ehpad hors Charente.

LES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES (HORS EHPAD)



Mise à jour début 2024
ESMS PA (hors Ehpap)

- PUV Petite unité de vie
- Ehpa
- RA Résidence autonomie
- USLD
- UHR

LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD

1 USLD

GRANDANGOULÈME				
ESMS	HP	HT	TOTAL	HAS
1 EHPA	40	0	40	0 %
3 RA	175	0	175	2 %
4 ESMS PA	215	0	215	/

et 1 USLD

LAVALETTE TUDE DRONNE

VAL DE CHARENTE				
ESMS	HP	HT	TOTAL	HAS
1 EHPA	17	0	17	0 %
1 ESMS PA	17	0	17	/

CŒUR DE CHARENTE				
ESMS	HP	HT	TOTAL	HAS
1 PUV	24	0	24	0 %
1 ESMS PA	24	0	24	/

ROUILLACAIS				
ESMS	HP	HT	TOTAL	HAS
1 PUV	10	0	10	0 %
1 ESMS PA	10	0	10	/

GRAND COGNAC				
ESMS	HP	HT	TOTAL	HAS
3 PUV	48	0	48	0 %
1 EHPA	77	0	77	0 %
2 RA	198	0	198	0 %
6 ESMS PA	323	0	323	/

et 2 USLD + 2 UHR

48 SUD CHARENTE				
ESMS	HP	HT	TOTAL	HAS
2 PUV	32	2	34	1 %
2 EHPA	87	0	87	0 %
4 ESMS PA	119	2	121	/

et 1 USLD + 1 UHR

CHARENTE LIMOUSINE				
ESMS	HP	HT	TOTAL	HAS
1 PUV	6	0	6	0 %
2 RA	86	0	86	0 %
3 ESMS PA	92	0	92	/

et 1 USLD

En 2024, le Département finance 25 ESMS (hors Ehpap) pour personnes âgées pour un total de 1 095 places :

- 5 établissements pour personnes âgées (EHPA) pour 221 places d'hébergement permanent
- 8 petites unités de vie (PUV) pour 120 places d'hébergement permanent
- 7 résidences autonomie (RA) pour 459 places d'hébergement permanent
- 5 unités de soins de longue durée (USLD) pour 295 lits

Hors financement du Département, il existe :

- 3 unités d'hébergement renforcé (UHR)
- 9 résidences seniors (non indiquées sur la carte : 2 Grand Cognac + 1 Sud Charente + 4 Grand Angoulême + 2 Charente Limousine).

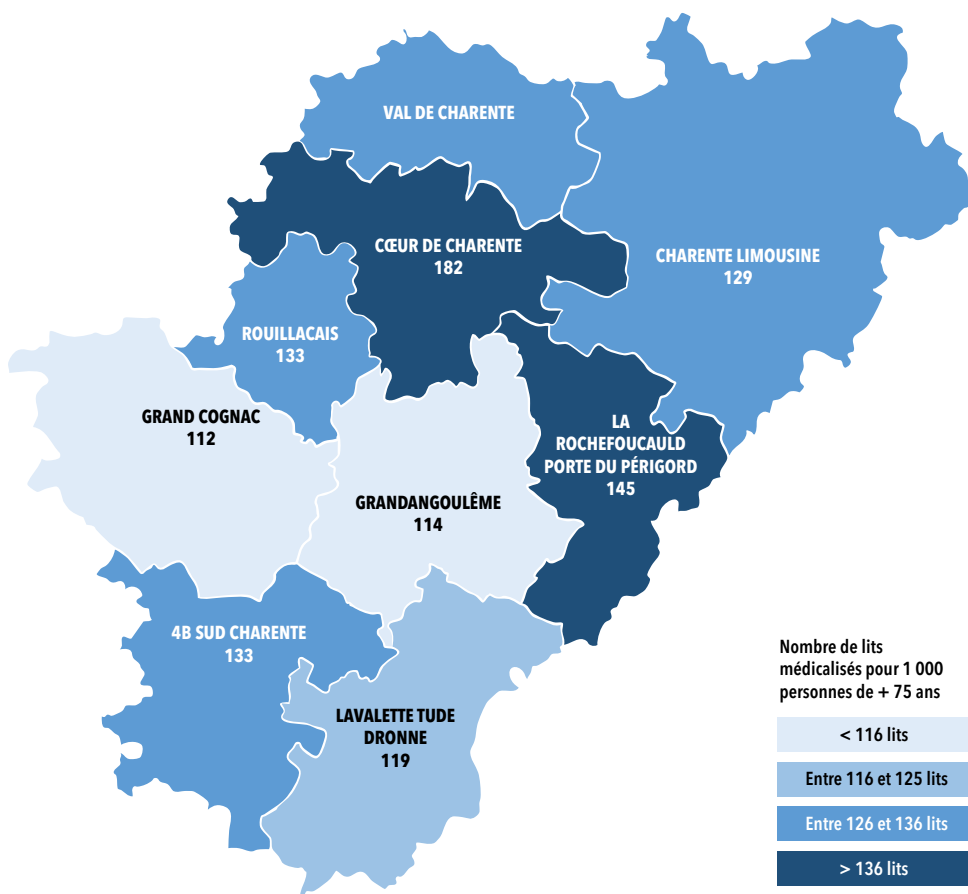
LE TAUX D'ÉQUIPEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES PAR ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) EN 2022

Le taux d'équipement en places dans les Ehpap est de 116,5 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, contre un taux régional de 98,5 et un taux national de 92,3 pour mille (données DREES 2021).

Trois EPCI ont des taux d'équipement inférieurs à la moyenne départementale de 125 lits médicalisés pour 1 000 personnes de plus de 75 ans : **Grand Cognac** (112), **Grand Angoulême** (114) et **Lavalette Tude Dronne** (119). Les EPCI les mieux dotés sont La Rochefoucauld - Porte du Périgord (145) et Cœur de Charente (182).

Les Ehpad des Minimes (Aubeterre-sur-Dronne) et Les Marronniers (Rouillac) ont obtenu l'extension de leur capacité en hébergement permanent et en hébergement temporaire. Une fois les travaux achevés, le Rouillacais rejoindra la catégorie des EPCI les mieux dotés en lits médicalisés.

Taux d'équipement en lits médicalisés



La proportion des places habilitées à l'aide sociale est très variable selon les EPCI allant de 14 % dans le Rouillacais à 89 % à la Rochefoucauld - Porte du Périgord.

LES DISPOSITIFS DE RÉPIT À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

Le taux d'équipement en places d'accueil de jour et lits d'hébergement temporaire est de 2,15 lits et places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus en Nouvelle-Aquitaine et de 1,64 au niveau national. Le taux en 2022 de la Charente était de 6,08, soit plus du double de celui de la région.

- **20 accueils de jour** en Ehpad pour 150 places, dont 7 places en accueil de jour itinérant au sein de 5 communes.

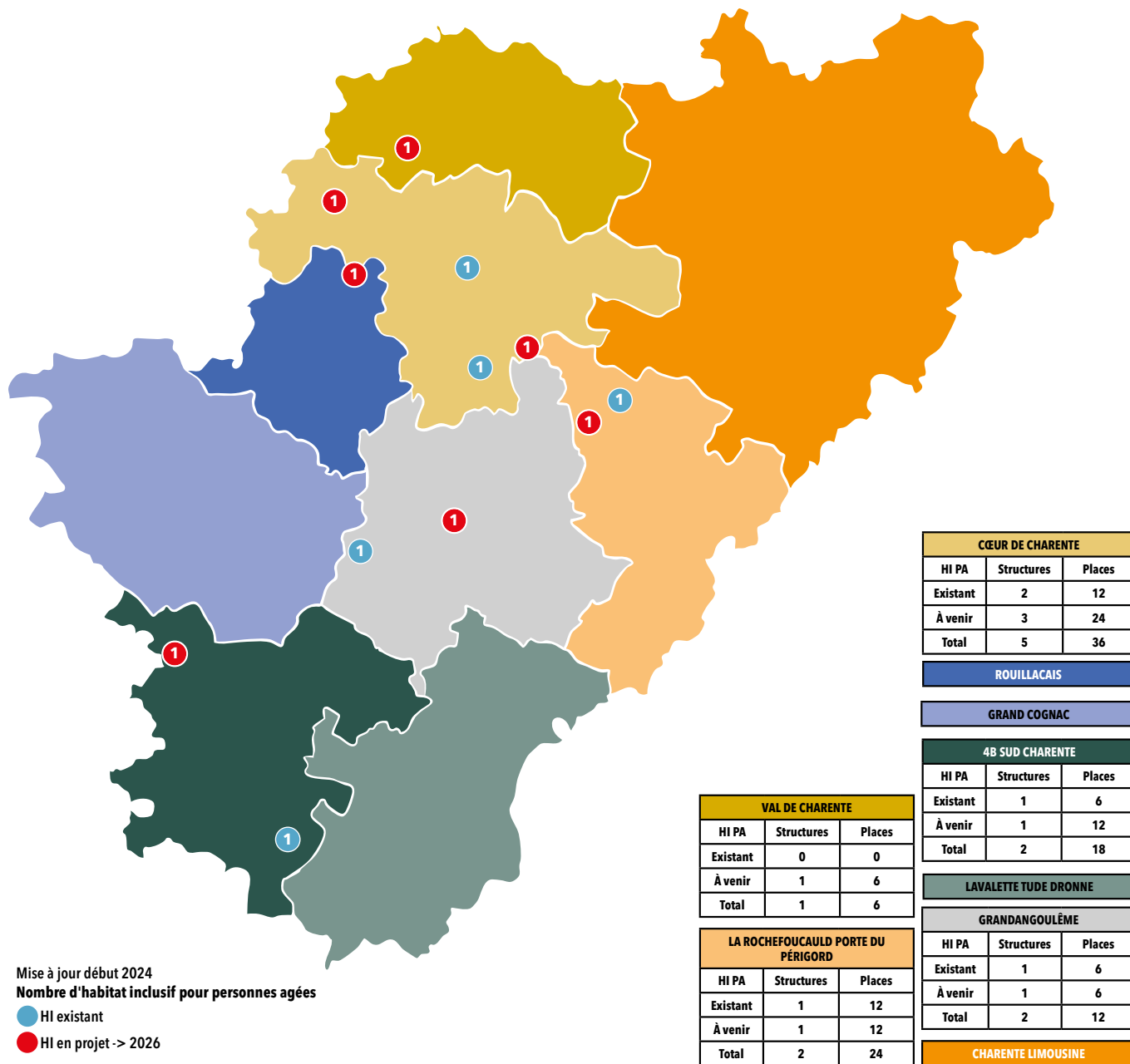
Deux constats principaux : le premier est l'inégalité d'accès sur le territoire puisque 2 secteurs sont actuellement dépourvus, le Val de Charente et le Rouillacais. Le deuxième reste le taux d'occupation relativement faible avec une moyenne départementale de 48 %. Les deux taux d'occupation les plus élevés se concentrent sur GrandAngoulême (55 %) et Grand Cognac (52 %), là où les problématiques de transport sont les moins marquées.

- **127 places d'hébergement temporaire** réparties entre 44 Ehpad (125 places) et 2 petites unités de vie PUV (2 places), dont **9 places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH anciennement nommé Hébergement temporaire d'urgence HTU)** au sein de 7 Ehpad.

Principal constat : malgré une offre plutôt bien répartie sur le territoire, le taux d'occupation reste relativement bas, la moyenne départementale étant de 63 %.

- 1 accueil de nuit au sein d'un Ehpad.
- 2 plateformes des aidants réparties sur toute la Charente.

L'HABITAT INCLUSIF POUR PERSONNES ÂGÉES

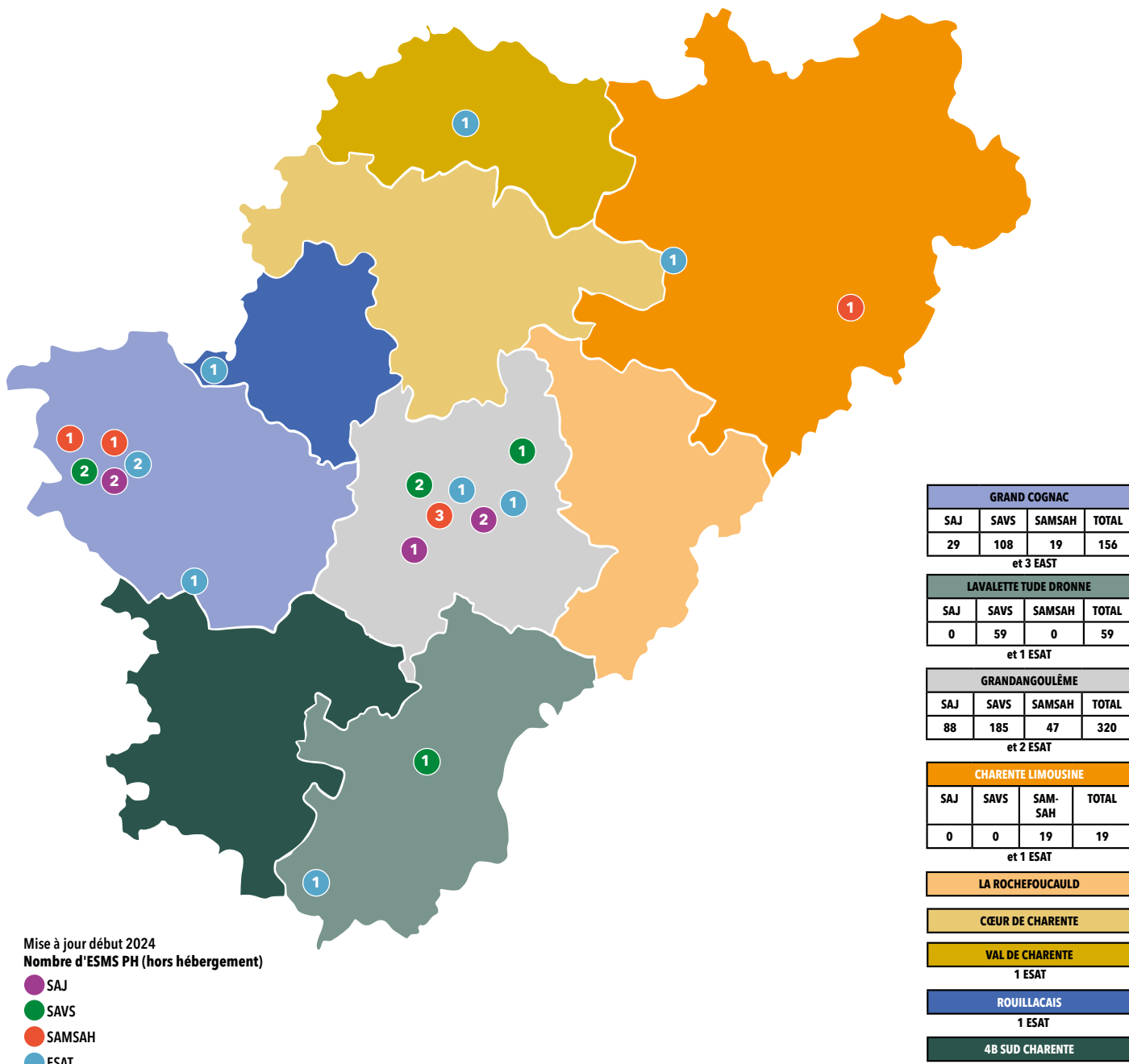


12 habitats inclusifs pour personnes âgées pour 96 places sont prévus dont 5 déjà existants pour 36 places et 7 à venir pour 60 places jusqu'en 2026. Un habitat inclusif accueillera à Angoulême 6 personnes en situation de handicap et 6 personnes âgées.

4 EPCI ne sont pas pourvus : Charente Limousine, Grand Cognac, Lavalette Tude Dronne et le Rouillacais. Pour rappel, le Département finance l'aide à la vie partagée.

LES DISPOSITIFS À DESTINATION DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

L'OFFRE DE SERVICE POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP



17 services accompagnant des personnes en situation de handicap à domicile pour 609 places (hors ESAT)

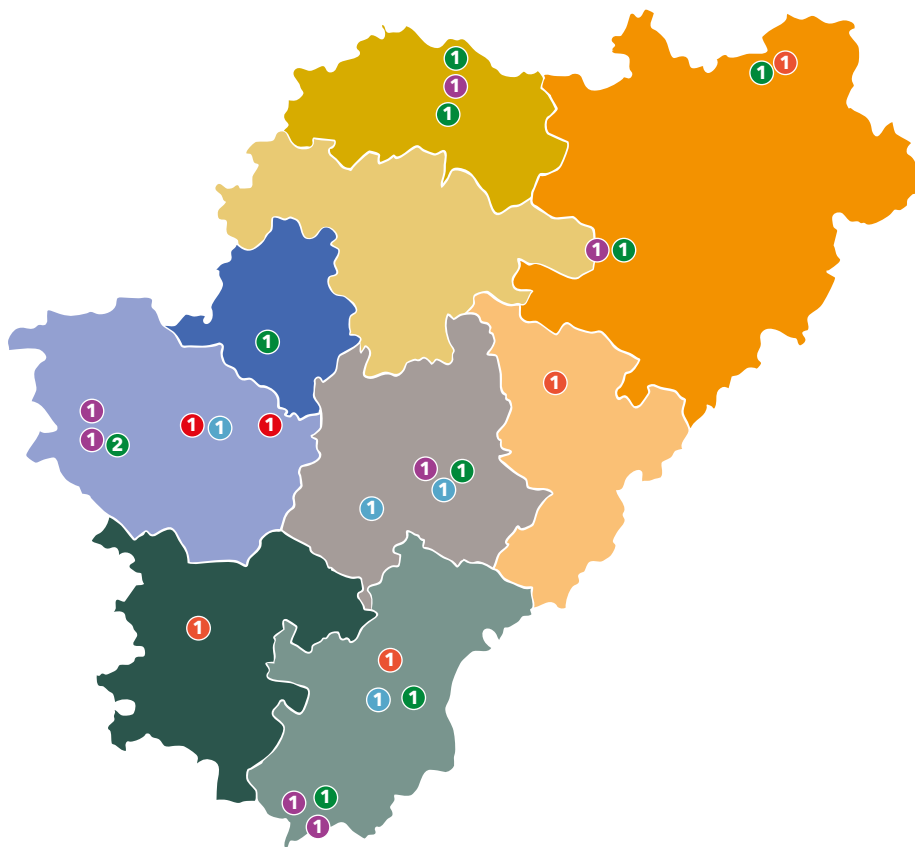
- **5 services** d'accueil de jour (SAJ) pour 117 places.
- **6 services** d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour 352 places.
- **6 services** d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) pour 85 places.

Tous les SAVS et SAMSAH interviennent sur tout le département ou sur plusieurs territoires. Ainsi, tous les territoires bénéficient de places en SAVS/SAMSAH.

Hors financement du Département, il existe 9 établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Le taux d'équipement en SAVS/SAMSAH pour le département est de 2,3 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, contre un taux national de 1,7 (données DREES 2022).

L'OFFRE D'HÉBERGEMENT POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP



ROUILLACAIS				
ESMS	HP	HT	AJ	TOTAL
1 EANM FO	39	0	0	39
1 ESMS	39	0	0	39

VAL DE CHARENTE				
ESMS	HP	HT	AJ	TOTAL
1 EANM FHT	26	0	0	26
2 EANM FO	21	0	1	22
3 ESMS	47	0	1	48

CHARENTE LIMOUSINE				
ESMS	HP	HT	AJ	TOTAL
1 EANM FHT	27	0	0	27
2 EANM FO	51	0	4	55
1 EAM	5	0	0	5
4 ESMS	83	0	4	87

LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD				
ESMS	HP	HT	AJ	TOTAL
1 EAM	36	2	2	40
1 ESMS	36	2	2	40

4B SUD CHARENTE				
ESMS	HP	HT	AJ	TOTAL
1 EAM	54	2	2	58
1 ESMS	54	2	2	58

GRANDANGOUÛME				
ESMS	HP	HT	AJ	TOTAL
1 EANM FHT	30	0	0	30
1 EANM FO	40	0	0	40
2 ESMS	70	0	0	70

CŒUR DE CHARENTE

LAVALETTE TUDE DRONNE				
ESMS	HP	HT	AJ	TOTAL
2 EANM FHT	81	0	0	81
2 EANM FO	40	0	8	48
1 EAM	10	0	0	10
5 ESMS	131	0	8	139

et 2 MAS

GRAND COGNAC				
ESMS	HP	HT	AJ	TOTAL
2 EANM FHT	70	0	0	70
2 EANM FO	53	0	0	53
2 Ehpad UPHV	25	0	0	25
6 ESMS	148	0	0	148

et 1 MAS

Mise à jour début 2024

Nombre d'ESMS PH hébergement

- EANM FHT
- EANM FO
- EAM (FAM)
- MAS
- EHPAD UPHV

Forts écarts :

- Aucune place pour le Cœur de Charente
- Un seul établissement pour 3 EPCI : 4B Sud Charente, La Rochefoucauld Porte du Périgord, le Rouillacais
- Fort taux d'équipement pour Lavalette Tude Dronne (30 places pour 1 000 habitants).

23 établissements pour personnes en situation de handicap pour un total de 629 places (hors MAS)

- 17 établissements d'accueil non médicalisés :
 - ▶ dont 7 foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés (EANM FHT) pour 234 places d'hébergement permanent (HP)
 - ▶ et 10 foyers occupationnels (EANM FO) pour 244 places d'hébergement permanent et 13 places d'accueil de jour (AJ)
- 4 établissements d'accueil médicalisés pour 105 places d'hébergement permanent, 4 places d'accueil de jour et 4 places d'hébergement temporaire (HT)
- 2 unités pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV) en Ehpad pour 25 places d'hébergement permanent

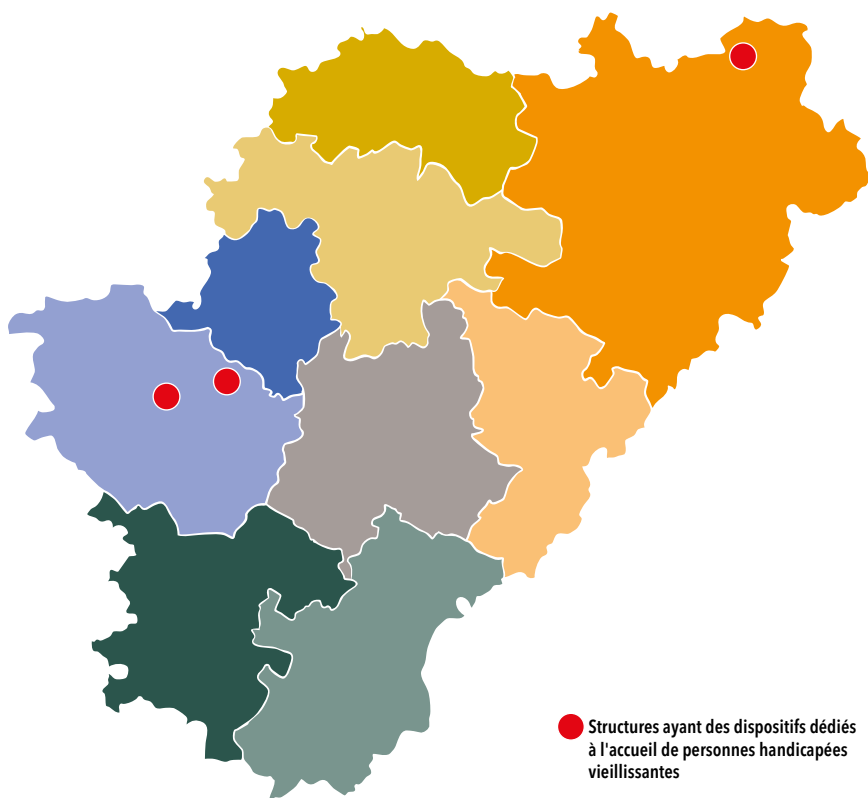
Hors financement du Département, il existe 4 maisons d'accueil spécialisées (MAS).

Faute de place ou d'accompagnement adapté, six personnes sont parties vivre au sein d'établissements en Belgique.

Le taux d'équipement en EAM pour le département est de 0,8 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, contre un taux régional et national de 1 (données DREES 2021).

Le taux d'équipement en EANM pour le département est de 2,3 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, contre un taux régional de 3,1 et d'un taux national de 2,4 (données DREES 2021).

L'OFFRE D'HÉBERGEMENT À DESTINATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES (PHV)



3 structures identifiées pour accueillir des PHV pour 66 places :

- Un foyer de vie, situé à Abzac de 35 places et un FAM de 5 places pour personnes handicapées vieillissantes
- Deux unités spécifiques au sein d'Ehpad :
 - ▶ Une à Mérignac de 15 lits
 - ▶ Une autre à Jarnac de 10 lits d'hébergement permanent et 1 lit d'hébergement temporaire

Deux Ehpad accueillent plus spécifiquement des personnes en situation de handicap psychique : un à Aigre et l'autre à La Rochefoucauld.

En 2024, **25 dérogations d'âge** pour personnes en situation de handicap de moins de 60 ans ont été accordées en Ehpad sur 40 demandes.

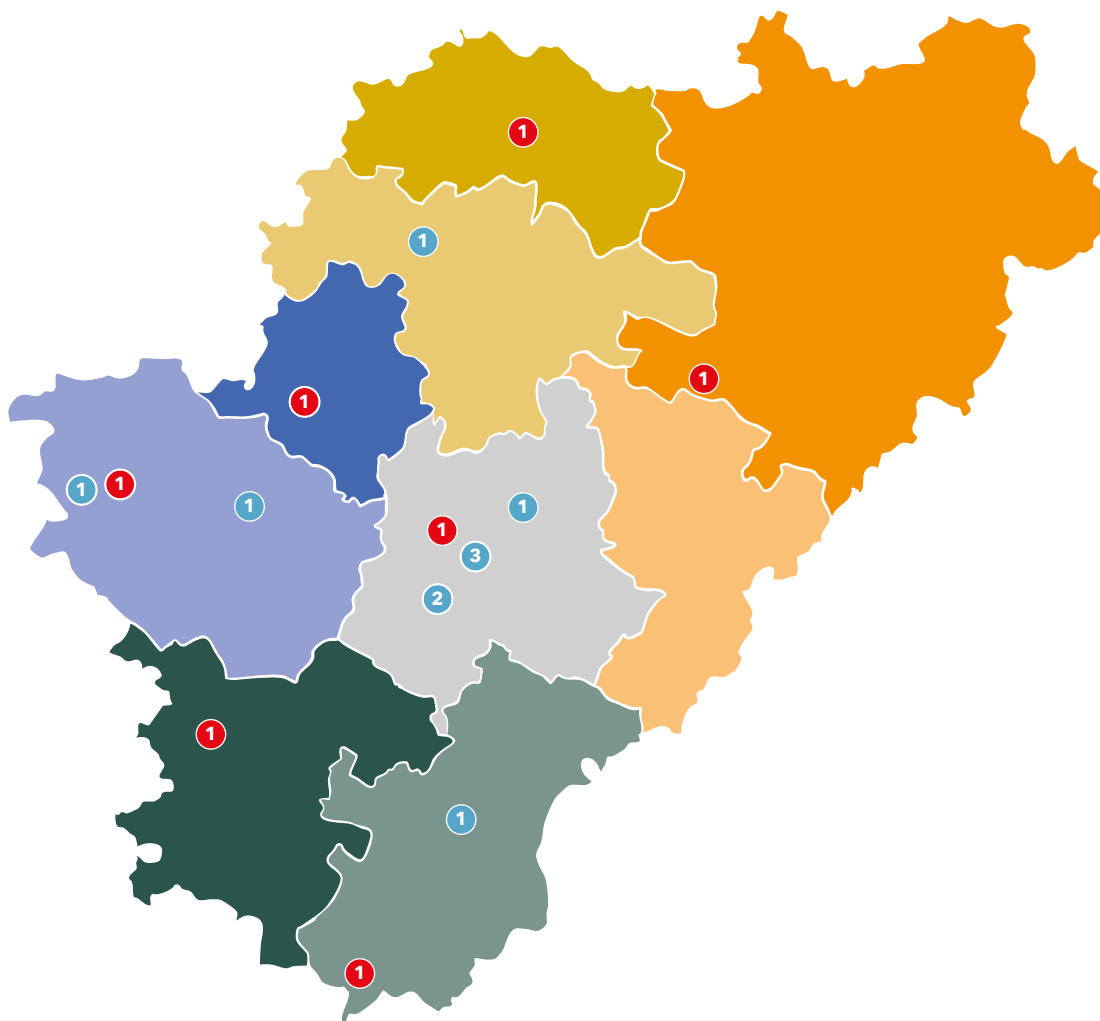
L'OFFRE DE RÉPIT À DESTINATION DES AIDANTS

- Début 2024, 17 places d'accueil de jour hors MAS (AJ) réparties ainsi :
 - ▶ 13 places AJ au sein de 5 établissements d'accueil non médicalisés (EANM)
 - ▶ 4 places AJ au sein de 2 établissements d'accueil médicalisés (EAM)
 Ces places sont très peu utilisées dans le cadre du répit des aidants.
- 4 places d'hébergement temporaire (HT) au sein de 2 établissements d'accueil médicalisés (EAM).

Précisions

- Une équipe mobile « accueil de jour itinérant » de 5 places itinérantes intervenant auprès de résidents PHV de 4 Ehpad du Sud et Ouest Charente
- Un accueil de jour Les sources ADAPEI ayant conventionné avec l'EIRC, l'APEC et l'Arche pour 7 places d'accueil de jour mutualisées
- Une plateforme des aidants pour les personnes en situation de handicap verra le jour courant 2025.

L'HABITAT INCLUSIF POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



ROUILLACAIS		
HI PH	Structures	Places
Éxistant	0	0
À venir	1	3
Total	1	3

VAL DE CHARENTE		
HI PH	Structures	Places
Éxistant	0	0
À venir	1	10
Total	1	10

CHARENTE LIMOUSINE		
HI PH	Structures	Places
Éxistant	0	0
À venir	1	10
Total	1	10

LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD

GRANDANGOULÈME		
HI PH	Structures	Places
Éxistant	6	28
À venir	1	6
Total	7	34

LAVALETTE TUDE DRONNE		
HI PH	Structures	Places
Éxistant	2	10
À venir	1	10
Total	3	20

GRAND COGNAC		
HI PH	Structures	Places
Éxistant	2	12
À venir	1	7
Total	3	19

CŒUR DE CHARENTE		
HI PH	Structures	Places
Éxistant	1	4
À venir	0	0
Total	1	4

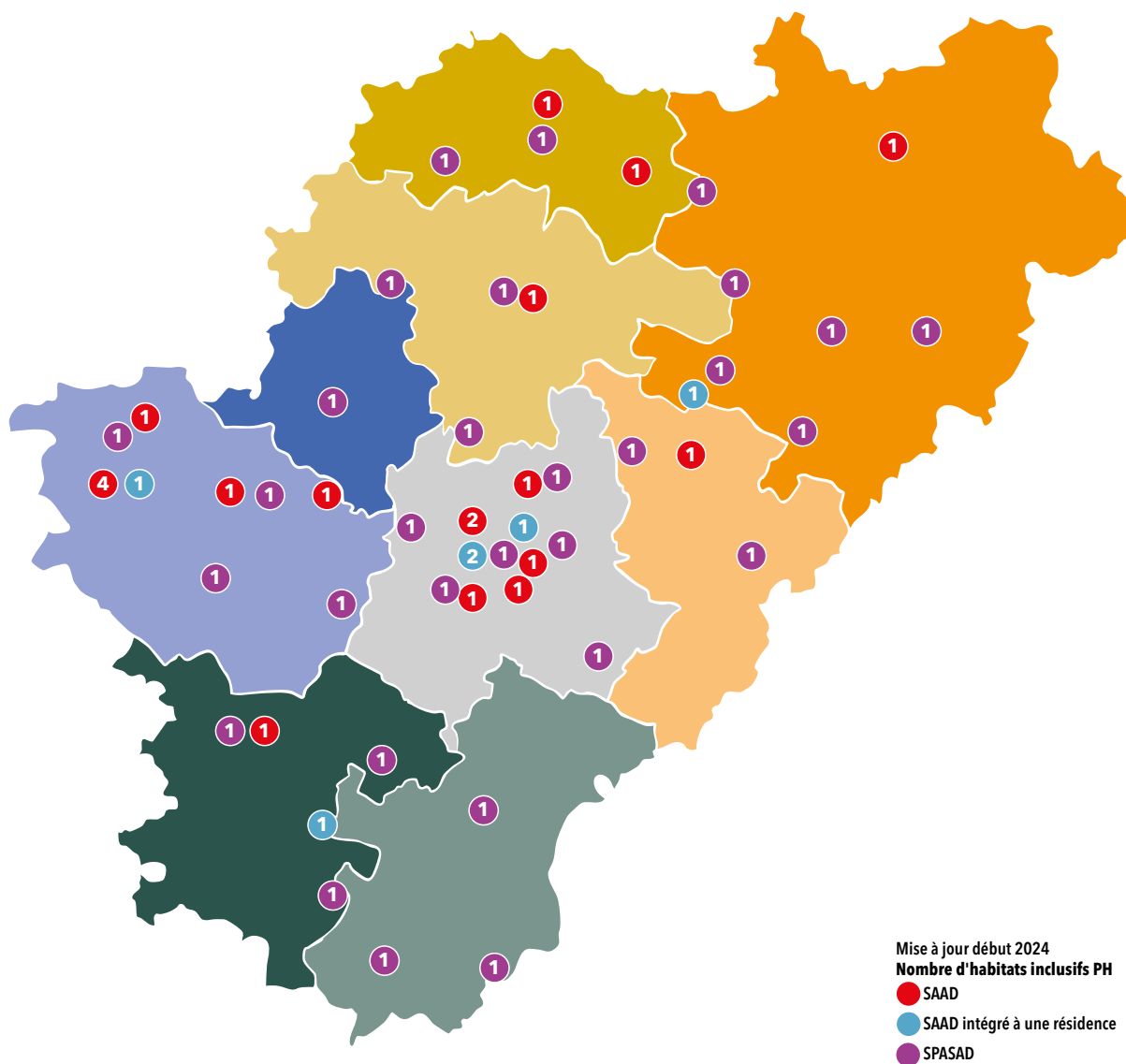
4B SUD CHARENTE		
HI PH	Structures	Places
Éxistant	0	0
À venir	1	6
Total	1	6

Mise à jour début 2024
Nombre d'habitats inclusifs PH
 ● HI existant
 ● HI en projet -> 2027

18 habitats inclusifs sont prévus pour personnes en situation de handicap pour 106 places dont 11 déjà existants pour 54 places et 7 à venir pour 52 places jusqu'en 2027. Un habitat inclusif accueillera à Angoulême 6 personnes en situation de handicap et 6 personnes âgées.

LES DISPOSITIFS MIXTES

LES SERVICES D'AIDES À DOMICILE

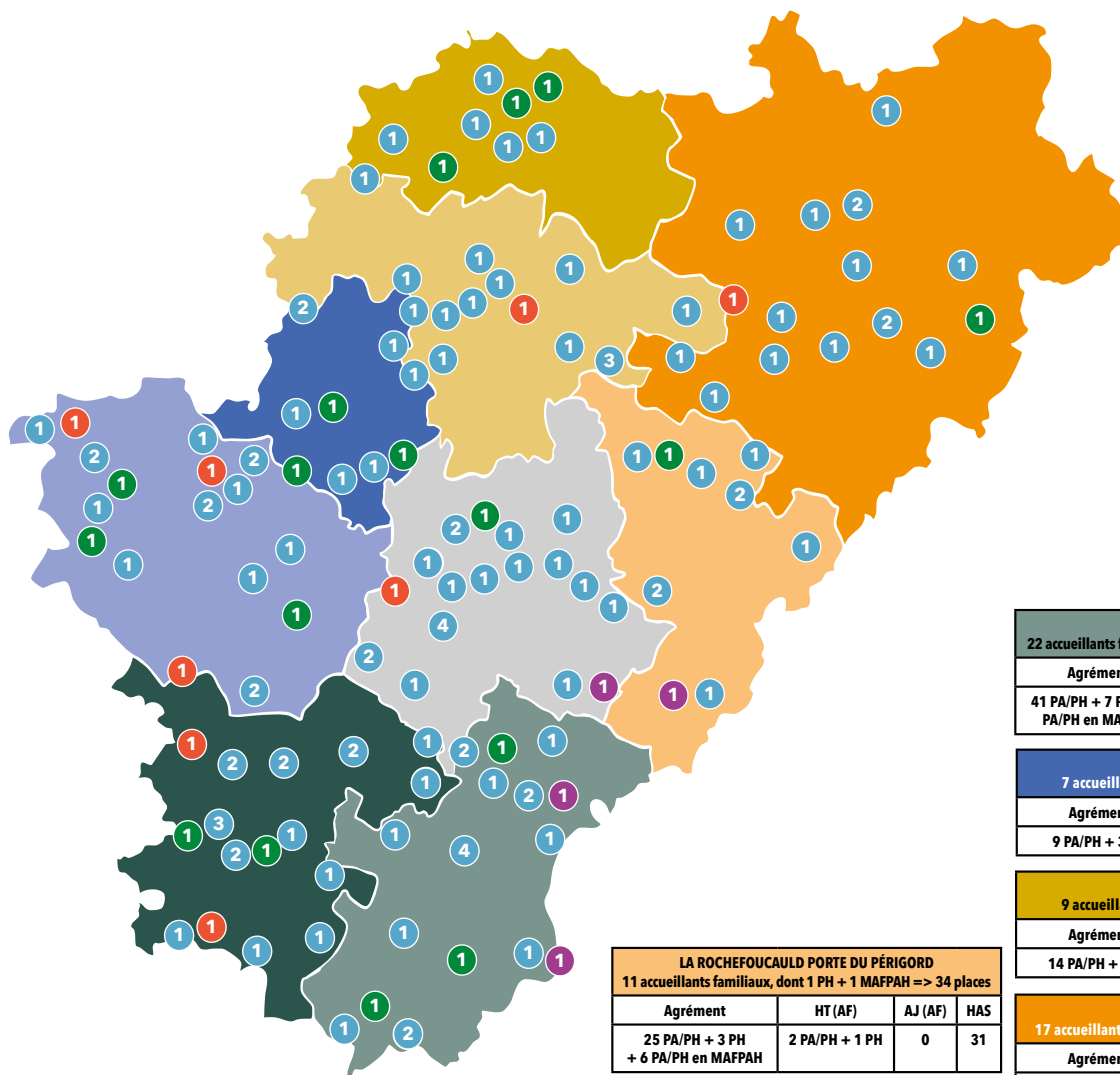


Parmi 26 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) répartis sur le département, 2 services sont reconnus comme SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) et 6 SAAD sont intégrés à une résidence. Sur la cartographie sont indiquées les 29 associations de l'ADMR de Charente.

Tout le territoire est couvert, toutefois il reste difficile de répondre aux demandes des personnes âgées et personnes en situation de handicap en raison de la pénurie en personnel, notamment formé.

Le Département soutient ces services en particulier dans le cadre de l'attractivité des métiers, ainsi que dans le cadre de la dotation qualité de la CNSA.

L'ACCUEIL FAMILIAL



LAVLETTE TUDE DRONNE			
22 accueillants familiaux, dont 3 PH + 2 MAFFPAH => 60 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
41 PA/PH + 7 PH + 12 PA/PH en MAFFPAH	8 PA/PH	2	60

ROUILLACAIS			
7 accueillants familiaux, dont 3 PH => 12 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
9 PA/PH + 3 PH	3 PA/PH + 1 PH	1	12

VAL DE CHARENTE			
9 accueillants familiaux, dont 3 PH => 19 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
14 PA/PH + 5 PH	1 PA/PH + 2 PH	0	19

LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD			
11 accueillants familiaux, dont 1 PH + 1 MAFFPAH => 34 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
25 PA/PH + 3 PH + 6 PA/PH en MAFFPAH	2 PA/PH + 1 PH	0	31

CHARENTE LIMOUSINE			
17 accueillants familiaux, dont 1 PA et 1 PH => 39 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
36 PA/PH + 1 PA + 2 PH	5 PA/PH + 1 PH	0	38

GRANDANGOULÈME			
21 accueillants familiaux, dont 1 PA et 1 PH + 1 MAFFPAH => 58 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
49 PA/PH + 2 PA + 1 PH + 6 PA/PH en MAFFPAH	5 PA/PH + 1 PH	0	51

GRAND COGNAC			
21 accueillants familiaux, dont 3 PA et 4 PH => 47 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
31 PA/PH + 9 PA + 7 PH	8 PA/PH + 1 PA + 2 PH	0	47

48 SUD CHARENTE			
22 accueillants familiaux, dont 2 PA et 2 PH => 53 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
42 PA/PH + 5 PH + 6 PH	12 PA/PH + 1 PH	0	51

CŒUR DE CHARENTE			
17 accueillants familiaux, dont 1 PA => 43 places			
Agrément	HT (AF)	AJ (AF)	HAS
14 PA/PH + 5 PH	10 PA/PH	1	43

Mise à jour début 2024
Nombre d'habitats inclusifs PH
 ● Famille d'accueil PA/PH
 ● Famille d'accueil PA
 ● Famille d'accueil PH
 ● MAFFPAH

144 accueillants familiaux en Charente ont un agrément pour un total de 341 places (hors MAFFPAH) :

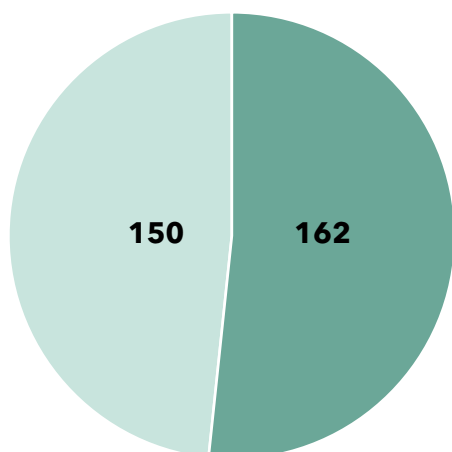
- 118 familles accueillent des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap,
- 8 familles accueillent strictement des personnes âgées,
- 18 familles accueillent strictement des personnes en situation de handicap,
- 6 accueillants familiaux n'accueillent pas dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement (13 places non habilitées à l'aide sociale).

4 Maisons d'Accueil Familial pour Personnes Agées et/ou Handicapées (MAFFPAH) accueillent 6 personnes chacune.

En mai 2024, 166 personnes âgées et 128 personnes en situation de handicap sont accueillies, soit au total 294 personnes.

LA CELLULE DE SIGNALEMENT

Véritable outil de prévention des risques de maltraitance auprès des personnes vulnérables, la ligne d'écoute permet d'améliorer le système de repérage des situations à risques, de développer un réseau de vigilance, de proposer un suivi et/ou un accompagnement, de mettre en place des moyens de prévention de la maltraitance.

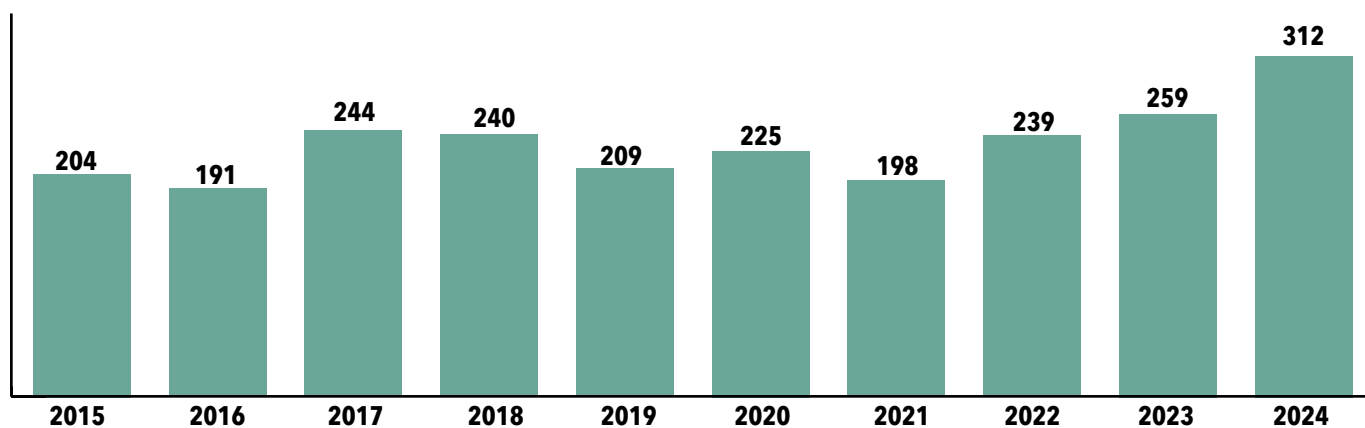


Nombre de signalements 2024

- Domicile
- Établissement

Total : 312

Nombre de situations recueillies à domicile et en établissement



6. Orientations

La synthèse des travaux issus des groupes collaboratifs sur l'autonomie en Charente présente les échanges autour des besoins et défis rencontrés pour l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Si plusieurs constats ressortent, notamment le manque d'infrastructures et de coordination territoriale, ainsi qu'une répartition inégale des structures avec des "zones blanches" particulièrement en milieu rural, quatre grandes orientations stratégiques peuvent être dégagées.

6.1 | RENFORCEMENT DE LA COORDINATION TERRITORIALE ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS GÉOGRAPHIQUES

Pour **les personnes âgées**, la répartition des services et des structures est très inégale, en particulier dans les zones rurales et éloignées. Les actions prioritaires incluent :

- **Équilibrer** la répartition des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Ehpad) et des accueils de jour, afin de couvrir les zones rurales insuffisamment équipées, comme le Nord et le Sud de la Charente.
- **Améliorer** la coordination entre les différents acteurs locaux pour faciliter les parcours et la transition entre domicile et établissement.

Pour **les personnes en situation de handicap**, l'inégalité géographique des services est également flagrante, particulièrement dans les zones rurales du Nord et Sud Charente. Il est nécessaire de :

- **Créer** de nouvelles places pour tous types de handicap afin de répondre aux besoins des jeunes en aménagement Creton et des personnes sans solution.
- **Apporter** un accompagnement adapté notamment pour les situations complexes, en limitant les départs hors département.
- **Offrir** un accompagnement à domicile ou en établissement pour les personnes handicapées vieillissantes.

6.2 | SOUTIEN AUX AIDANTS ET DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE RÉPIT

Le soutien aux aidants est crucial pour leur permettre de concilier vie personnelle et accompagnement d'un proche âgé ou en situation de handicap. Il est essentiel de :

- **Développer** davantage de dispositifs de répit.
- **Renforcer** les dispositifs pour alléger la charge des aidants (formations, soutien psychologique, aides à domicile).
- **Mieux informer** les aidants des ressources disponibles, à travers des campagnes de sensibilisation et des services dédiés pour guider les familles dans l'accès aux aides et structures.
- **Valoriser et soutenir** l'accueil familial pour les PHV.
- **Créer** des dispositifs d'accueil en urgence pour les personnes en situation de handicap afin de pallier une situation critique au domicile.

6.3 | EXPÉRIMENTATION ET DIVERSIFICATION DES MODÈLES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour faire face à l'évolution rapide du vieillissement de la population et répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, il est crucial d'innover et de diversifier les offres d'accompagnement :

- **Développer** des habitats inclusifs partagés et intergénérationnels, qui favorisent le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap tout en luttant contre l'isolement social.
- **Encourager** les expérimentations autour de modèles d'hébergement modulables, qui peuvent répondre aux besoins évolutifs des personnes âgées.

- **Créer** des structures hybrides en intégrant par exemple des solutions souples, expérimentales, modulables et adaptées aux divers types de handicap.
- **Promouvoir** des structures combinant des services pour personnes âgées et handicapées, afin d'offrir un parcours de soins fluide et éviter le "déracinement" des personnes handicapées vieillissantes lorsque leur état de santé évolue.

6.4 | FORMATION ET VALORISATION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'AUTONOMIE

Le vieillissement de la population impose de renforcer les compétences des professionnels et de valoriser ces métiers pour améliorer l'accompagnement. Le secteur du handicap n'échappe pas à ces constats :

- **Renforcer** les formations initiales et continues des professionnels du secteur de l'accompagnement des personnes âgées, notamment sur les handicaps complexes et des pathologies liées au vieillissement (troubles cognitifs, maladies chroniques).
- **Développer** des formations hybrides pour permettre aux professionnels de diversifier leurs compétences et intervenir à la fois auprès de personnes âgées et de personnes handicapées.
- **Améliorer** les conditions de travail dans les structures d'hébergement et à domicile pour réduire le turn-over, et garantir une meilleure qualité de service.
- **Promouvoir** les métiers du soin et de l'accompagnement auprès des jeunes générations à travers des campagnes de communication, des programmes de sensibilisation dans les écoles et des formations diplômantes (apprentissage, alternance).
- **Valoriser** les métiers du secteur médico-social en améliorant les conditions de travail, notamment dans les zones rurales, afin de rendre les postes plus attractifs et de stabiliser les équipes.
- **Promouvoir** une meilleure interconnaissance entre les professionnels du secteur médico-social (handicap et personnes âgées) pour favoriser une approche globale et cohérente des besoins des PHV.

Ces orientations relèvent des compétences du Département. Pour rappel, la direction de l'autonomie ne peut intervenir spécifiquement sur les champs suivants :

- Certains établissements et dispositifs pour personnes âgées comme les résidences services, les unités d'hébergement renforcé, les pôles d'activités et de soins adaptés.
- Certains domaines, établissements et dispositifs pour personnes en situation de handicap comme les établissements et services d'accompagnement par le travail, les maisons d'accueil spécialisées, les groupes d'entraide mutuelle, les établissements et services médico-sociaux pour enfants en situation de handicap, le soutien à la parentalité, l'emploi des travailleurs en situation de handicap.
- La mobilité.
- L'accès aux soins, dont les professionnels libéraux, l'hôpital, la psychiatrie.

Ces orientations visent à combler les lacunes actuelles dans l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap, en proposant des réponses flexibles et mieux adaptées à la complexité de leurs besoins.

Ces orientations visent également à répondre à la fois aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, tout en prenant en compte les spécificités liées à chaque population et les contraintes géographiques du territoire de la Charente.

LA MÉTHODOLOGIE

À partir d'une méthodologie de discussion entre acteurs institutionnels, professionnels et associatifs, en intelligence collective, l'objectif a été de faire émerger des propositions concrètes et partagées par tous. Le principe est de créer un climat d'intérêt collectif pour permettre les échanges entre participants et faire émerger des propositions à partir des axes retenus.

Pour favoriser les débats, une présentation de données cartographiques et statistiques ont été proposées aux participants.

Par cette méthode, nous avons travaillé sur la considération et la mobilisation des acteurs à partir de leur vision proactive de la situation, des enjeux transversaux et de leur connaissance pragmatique des besoins des enfants et de leurs familles et du territoire.

Une répartition en sous-groupes a facilité les échanges et la qualité des débats tout au long des ateliers. Un rapporteur a été désigné pour chaque sous-groupe. Il a été chargé de prendre en note les remarques et idées formulées par les participants à partir d'une matrice travaillée et fournie par le conseil départemental.

Les modalités étaient les suivantes :

- 1 - Identifiez** individuellement 2 éléments prioritaires pour vous à partir des affichages.
- 2 - En groupe**, partagez vos priorités et retenez-en 2 validées collectivement.
- 3 - Faites des propositions** pouvant nourrir le futur schéma départemental.

Ensuite l'ensemble des participants a pu partager et valider leurs travaux respectifs. L'objectif étant de définir des orientations et de proposer des fiches actions à partir des capacités d'initiatives et des prospectives des participants.

À partir du travail de co-construction et partage des expertises, 4 orientations ont émergé des 6 temps coopératifs sur le territoire. Leur traduction pragmatique s'est faite par l'élaboration de 4 objectifs trouvant leur mise en œuvre à partir de 17 fiches actions. À l'instar des échanges avec l'ensemble des parties prenantes, ces dernières s'infusent de la porosité entre objectifs et orientations. Loin de produire des segments ou des silos, elles se veulent la traduction des mutualisations et des mobilisations actives sur le territoire charentais.

7. Plan d'actions

OBJECTIF N°1 :

Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

- **Fiche action 1** : Faciliter l'accès aux droits des usagers
- **Fiche action 2** : Préserver les capacités de chacun et développer les liens intergénérationnels
- **Fiche action 3** : Poursuivre le soutien aux aidants
- **Fiche action 4** : Renforcer la culture de la qualité et le respect des droits des usagers

OBJECTIF N°3 :

Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

- **Fiche action 11** : Accompagner la transformation des SAAD
- **Fiche action 12** : Étayer les pratiques professionnelles en établissement comme à domicile
- **Fiche action 13** : Développer l'attractivité des métiers du lien
- **Fiche action 14** : Favoriser l'inscription des établissements et services médico-sociaux dans une dynamique de développement durable

OBJECTIF N°2 :

Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie

- **Fiche action 5** : Conforter le domicile
- **Fiche action 6** : Développer l'offre de répit et transitionnelle
- **Fiche action 7** : Accompagner le déploiement des habitats intermédiaires
- **Fiche action 8** : Optimiser l'offre sur le territoire à destination des personnes âgées
- **Fiche action 9** : Ajuster l'offre d'accueil sur le territoire à destination des personnes en situation de handicap
- **Fiche action 10** : Adapter l'offre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes

OBJECTIF N°4 :

Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire

- **Fiche action 15** : Animer le schéma départemental de l'autonomie
- **Fiche action 16** : Favoriser l'interconnaissance et la mutualisation entre les acteurs du territoire
- **Fiche action 17** : Affiner notre expertise du territoire



Actions à poursuivre



Actions à renforcer / à redéployer



Actions innovantes

PROPOS INTRODUCTIFS

Chaque individu, tout au long de sa vie, doit pouvoir bénéficier d'un environnement favorable à son épanouissement et à sa participation à la société, quelle que soit sa situation. C'est pourquoi, l'autonomie des personnes, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap, est avant tout l'affaire de tous, un enjeu collectif qui implique l'ensemble de la société : les pouvoirs publics, les collectivités locales, les familles, les associations, les acteurs de santé, et bien sûr les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, **les politiques publiques doivent être pensées dans une logique de transversalité, en veillant à ce que l'autonomie des personnes soit intégrée dans l'ensemble des secteurs de la société** : logement, mobilité, emploi, accessibilité, culture, loisirs, éducation, etc.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté, la direction de l'autonomie s'attachera, pour chaque action, en fonction de la thématique, à se rapprocher* :

- **Des usagers et de leurs représentants**, tels que le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), le Conseil de la Vie Sociale Départemental, la Commission des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).
- **Des directions et services du Département**, comme les territoires d'action sociale (TAS), la mission d'accès aux soins, les archives, l'école départementale de musique, la culture, la direction des collèges, la direction de l'insertion, la direction de la communication, le service en charge du projet alimentaire territorial, le service en charge de la stratégie de décarbonation, la direction de la qualité et d'évaluation des politiques publiques, le service budgétaire et comptable.
- **De la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).**
- **De la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).**
- **Des organismes gestionnaires d'établissements, services et dispositifs pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap**, tels que les Centres de ressources territoriaux (CRT).
- **Des mairies, communautés de communes et d'agglomérations.**
- **Du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).**
- **Des différentes dynamiques et communautés existantes** : Dynamique des aidants, dynamique vieillissement, Communauté 360, Communauté d'innovation de la Charente, rencontre des SAAD de la Charente.
- **Des acteurs en charge du logement**, comme les bailleurs sociaux, le GIP Charente Solidarités, Soliha.
- **Des acteurs en lien avec la formation et l'emploi**, tels que les écoles et organismes de formation, la Plateforme Territoriale Solidaire, le Groupement d'Employeurs de la Charente, les associations intermédiaires.
- **Des acteurs et dispositifs de santé**, tels que le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), les Contrats Locaux de Santé (CLS), les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
- **Des acteurs de la lutte contre l'isolement**, à l'instar des Groupes d'Entraide Mutuelle, Monalisa, les organismes de service civique, les centres socio-culturels.
- **L'éducation nationale.**
- **Les acteurs hors du département**, comme le Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine, la Région, les autres départements.

Par cette liste, nous percevons la multiplicité des réseaux d'acteurs déjà existants sur notre territoire, intervenant dans le champ de l'autonomie. La participation collective permettra la structuration des réponses aux besoins de la population de manière cohérente et coordonnée, en limitant les doublons et en renforçant les synergies entre les différents acteurs autour d'objectifs communs.

La réussite du schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté repose sur cette collaboration étroite et constructive entre tous les acteurs, sur sa capacité à utiliser déjà l'existant, ainsi qu'à s'ajuster à l'actualité et aux exigences du territoire.

* Liste non exhaustive

Action 1

OBJECTIF N°1

Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

Faciliter l'accès aux droits des usagers

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Promouvoir les dispositifs déjà existants
Créer le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)

PORTEURS DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie
Service Ingénierie et Qualité
MDPH

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes informées sur les dispositifs
 - Satisfaction des professionnels concernant le cadre de coordination départementale
 - Nombre d'interventions de la personne ressource sur chaque TAS
- Nombre de personnes accueillies dans le cadre du SPDA

CONTEXTE



- ▶ Multiplicité des dispositifs sur le territoire.
- ▶ Manque de connaissances de ces dispositifs par le grand public et les professionnels.
- ▶ Présence d'une personne ressource formée PA/PH au sein de chaque territoire d'action sociale (TAS).
- ▶ L'article 2 de la loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir conforte la création dans chaque territoire d'un service public départemental de l'autonomie. Ce guichet unique vise à faciliter les démarches des personnes âgées, en situation de handicap et des aidants, en « garantissant que les services et les aides dont ils bénéficient sont coordonnés, que la continuité de leur parcours est assurée et que leur maintien à domicile est soutenu, dans le respect de leur volonté et en réponse à leurs besoins ». Ce service sera le lieu de la coordination et de la planification des politiques de l'autonomie.

DESCRIPTION DE L'ACTION



- Promouvoir l'existence des différents dispositifs à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, sur le territoire en particulier auprès des secrétaires de mairie, des élus et des établissements et services médico-sociaux (ESMS).
- Définir un cadre de coordination clair et compréhensible à l'échelle du département entre les acteurs du territoire.
- Renforcer l'appui dans la communication de l'information vers les usagers en identifiant une personne ressource formée PA/PH sur chaque territoire.
- Mettre en place le SPDA avec la coopération des acteurs du territoire : guichet unique avec un annuaire unique, un numéro court, en mobilisant l'existant, en utilisant le moins d'acronymes possible et en s'appuyant sur la méthode Facile à Lire et à Comprendre (Falc).

Action 2

OBJECTIF N°1

Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

Préserver les capacités de chacun et développer les liens intergénérationnels

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Préserver les capacités de chacun et valoriser les potentiels =>
Renforcer les actions de prévention à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

PORTEURS DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie
Service Ingénierie et Qualité

CONTEXTE



- ▶ Nécessité de renforcer les actions autour du bien vieillir et de la lutte contre l'isolement pour les personnes vivant à domicile comme en établissement.
- ▶ Dans le cadre de la CFPPA, 259 actions collectives destinées à la prévention de la perte d'autonomie ont été réalisées sur le programme coordonné 2022/2024 pour un montant de plus de 2,78 millions d'euros.
- ▶ L'article 9 de la loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir confirme la généralisation du repérage précoce des fragilités en s'appuyant sur l'outil Icope.

DESCRIPTION DE L'ACTION



- Soutenir les actions de prévention dans le cadre de la Commission des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), notamment en développant les actions à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.
- Renforcer les réseaux de proximité pour lutter contre l'isolement, tels que les groupes d'entraide mutuelle (GEM) ou Monalisa, et s'appuyer sur la mobilisation de volontaires (jeunes en service civique et personnes à la retraite).
- Mieux informer sur les actions de prévention existantes en proximité, en lien avec les communes, EPCI et associations (par exemple, ateliers financés par la CFPPA ou le programme Icope).
- Favoriser les actions intégrant différents publics à différents âges afin de promouvoir le lien social local et développer le lien intergénérationnel.
- Mettre en place les cafés de l'autonomie pour échanger entre personnes âgées et professionnels.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions financées dans le cadre de la CFPPA et nombre d'actions financées réalisées à domicile
- Nombre de sensibilisations sur les actions de prévention existantes sur le territoire
- Nombre d'actions réalisées dans le cadre de l'intergénérationnel
- Nombre d'actions menées avec les autres services du Département
- Nombre de participants aux cafés de l'autonomie

Action 3

OBJECTIF N°1

Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

Poursuivre le soutien aux aidants

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Impliquer, soutenir
les proches aidants

Valoriser leurs expertises

PORTEURS DE L'ACTION

Direction
de l'Autonomie

Service Ingénierie
et Qualité




CONTEXTE



- ▶ Nécessité de développer des actions de prévention à destination des aidants : 47 actions à destination des aidants ont été financées de 2022 à 2024 dans le cadre de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour une enveloppe de plus de 380 000 euros.
- ▶ Souhait des aidants de valoriser leurs expériences.

DESCRIPTION DE L'ACTION



-  Pour les personnes âgées, soutenir les actions de prévention à destination des aidants dans le cadre de la Commission des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).
-  Valoriser la place des proches aidants au sein des établissements et services en leur permettant d'accueillir les nouvelles familles ou en les intégrant en tant que bénévoles.
-  Développer la pair-aidance dans les actions de la direction de l'autonomie.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de prévention à destination des aidants financées dans le cadre de la CFPPA
- Nombre d'actions de pair-aidants

Action 4

OBJECTIF N°1

Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

Renforcer la culture de la qualité et le respect des droits des usagers

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Promouvoir l'action de la cellule de signalements

Travailler conjointement avec l'ARS pour le portage de la cellule

PORTEURS DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie
Service Ingénierie et Qualité

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de signalements à domicile
- Nombre de signalements en établissement
- Nombre d'actions de sensibilisation sur la cellule
- Nombre d'accompagnements des ESMS après signalement
- Nouveau circuit de recueil et de traitement des signalements réalisés conjointement avec l'ARS

CONTEXTE



La mise en place de la cellule signalements en lien avec le numéro national 3 977 contre la maltraitance répond à une volonté d'apporter un soutien aux personnes les plus vulnérables. Elle s'inscrit dans le renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

La cellule "signalements et lutte contre la maltraitance" est un dispositif qui permet d'identifier les situations relatives à de la maltraitance, ou d'exposition au danger.

- ▶ La ligne d'écoute joue un rôle important pour l'orientation et le traitement de ces situations.
- ▶ En 2024, 312 situations ont été recueillies et étudiées par la cellule. Elles ont fait l'objet d'une analyse pour déterminer la conduite à tenir et les suites à donner. Sur les 312 signalements, 150 sont des situations à domicile et 162 des situations en établissement, principalement en Ehpad.

L'article 13 de la loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir définit un nouveau circuit de recueil et de traitement des signalements de maltraitance sous la forme d'une cellule pilotée par les ARS.

DESCRIPTION DE L'ACTION



Poursuivre la politique de prévention de la maltraitance des personnes vulnérables âgées de 60 ans et plus et en situation de handicap, à domicile et en établissement et valoriser la cellule signalements comme outil de prévention dans le cadre du schéma de l'autonomie :

- Coordonner les acteurs de la lutte contre la maltraitance.
- Développer un partenariat avec la justice et les services de police.
- Accentuer la communication en interne comme en externe, sur le numéro de la cellule, sensibiliser le grand public et le secteur du handicap.
- Accompagner les établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans l'élaboration du plan d'action après signalement.
- Définir avec la délégation départementale de la Charente de l'agence régionale de santé le nouveau circuit de recueil et de traitements des signalements.

Action 5

OBJECTIF N°2

Donner le choix aux personnes
sur leur parcours de vie

Conforter le domicile

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Poursuivre
le financement
d'aides techniques

Communiquer sur
les solutions à domicile
existantes

Permettre
le déplacement
des personnes
en perte d'autonomie

PORTEURS DE L'ACTION

Direction
de l'Autonomie

Service Ingénierie
et Qualité

Service Médico-Social

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'aides techniques financées
- Nombre d'aides techniques récupérées pour un nouvel usage
- Nombre d'outils utilisés pour sensibiliser le grand public
- Nombre de pass transport transmis aux personnes âgées

CONTEXTE



Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap souhaitent vivre le plus longtemps possible à domicile.

- ▶ Toutefois, les logements ne sont pas toujours adaptés à la perte d'autonomie. Le coût des aménagements et des aides techniques sont un frein à l'acquisition. Or, déployer les aides techniques, c'est maintenir l'autonomie, c'est faciliter le travail des aides à domicile et des aidants.
- ▶ La mobilité permet aux personnes ayant des difficultés à se déplacer de rester chez elles. Le Pass Transport Autonomie existe pour les habitants de plus de 65 ans.
- ▶ Manque de lisibilité concernant les solutions existantes.

DESCRIPTION DE L'ACTION



En plus du plan d'aide APA, attribuer des installations légères pour adapter le logement, des aides techniques destinées à compenser la perte d'autonomie.

- Avoir une approche globale des aides techniques tout au long de la vie de l'utilisateur, qu'il relève d'une caisse de retraite ou de l'APA (élargir par la suite à la PCH), en évaluant le besoin et en accompagnant leur installation.
- Inscrire les aides techniques dans l'économie sociale et solidaire et dans une démarche écologique, en les récupérant lorsque l'utilisateur n'en a plus l'utilité.
- De manière générale, communiquer sur les solutions à domicile existantes afin de mieux anticiper l'évolution des besoins liée à la perte d'autonomie.
- Poursuivre le dispositif Pass transport.
- Poursuivre les aides à la modernisation des logements des personnes âgées de 65 ans et plus aux revenus modestes.

Action 6

OBJECTIF N°2

Donner le choix aux personnes
sur leur parcours de vie

Développer l'offre de répit et transitionnelle

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Renforcer l'accès à l'offre
de répit :

- En redéployant des solutions de répit sur le territoire
- En réfléchissant à de nouvelles solutions de répit

PORTEURS DE L'ACTION

Direction
de l'Autonomie
Service Établissements
et Services

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'occupation de l'hébergement temporaire PA/PH
- Taux d'activité de l'accueil de jour PA/PH
- Nombre de conventions dans le cadre du dispositif HT volant
 - Nombre d'accueils de nuit PA/PH
 - Nombre d'hébergements temporaires d'urgence pour les personnes en situation de handicap
- Nombre de relayages et de baluchonnages

CONTEXTE

- ▶ Offre de répit suffisante à destination des personnes âgées. Toutefois :
 - Places d'accueil de jour inégalement réparties sur le territoire et sous-utilisées, notamment en raison de l'absence de transport ;
 - Offre en hébergement temporaire plutôt bien répartie, mais taux d'occupation relativement bas. Plusieurs Ehpad souhaitent remplacer les places d'hébergement temporaire en hébergement permanent ;
 - Un accueil de nuit au sein d'un Ehpad ;
 - Solutions de répit sous-utilisées en familles d'accueil.
- ▶ Offre insuffisante et sous-utilisée à destination des personnes en situation de handicap au sein des établissements et des familles d'accueil, absence de place d'accueil d'urgence et d'accueil de nuit.
- ▶ Peu d'offre pour l'aidant pour prendre du temps pour lui, avec une aide à domicile pour du répit.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développer les solutions de répit existantes en limitant les freins liés à la mobilité dans l'accès à ces offres :

- 💡 Redéployer les places d'accueil de jour pour personnes âgées ayant un faible taux d'activité vers les territoires non pourvus.
- 👍 Développer l'activité des accueils de jour pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap en permettant les haltes relais ou en favorisant l'itinérance.
- 👍 Développer l'accueil de jour et l'hébergement temporaire en accueil familial.
- 💡 Etudier la possibilité d'apporter de la souplesse dans la gestion des lits d'hébergement temporaire au sein des Ehpad, comme la mise en place d'une convention pour des places HT volantes au sein d'un même organisme gestionnaire.
- 💡 Mettre en place des places d'hébergement temporaire d'urgence pour les personnes en situation de handicap.
- 👍 Développer les accueils de nuit en établissement.
- 💡 Étudier les possibilités de déploiement de solutions de baluchonnage et de relayage à domicile en s'appuyant sur des professionnels formés au sein des SAAD.

Action 7

OBJECTIF N°2

Donner le choix aux personnes
sur leur parcours de vie

Accompagner le déploiement des habitats intermédiaires

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Diversifier l'offre
de logements, avec des
solutions intermédiaires
entre le « tout
domicile » et le « tout
établissement » :

- Renforcer le positionnement de l'habitat inclusif dans l'offre médico-sociale
- Développer des habitats adaptés aux publics vulnérables
- Développer la colocation intergénérationnelle
- Renforcer l'accueil familial

PORTEURS DE L'ACTION

**Direction
de l'Autonomie**

**Service Ingénierie
et Qualité**

Service Médico-Social

CONTEXTE

- ▶ Suite aux préconisations du rapport Piveteau, « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous », le PLFSS 2021 a introduit la prestation d'« aide à la vie partagée » (art L. 281 -2-1 CASF). Depuis 2023, le Département a déployé cette aide destinée à proposer des activités dans le cadre du projet de vie sociale et partagée. Elle s'adresse aux habitants résidant dans des habitats inclusifs dont les porteurs ont signé une convention avec le Conseil départemental jusqu'en 2029.
- ▶ Nombre important de familles d'accueil en Charente, malgré une diminution.
- ▶ Manque de solutions pour certains publics vieillissants comme les personnes handicapées vieillissantes, les personnes sortantes de prison ou vivant à la rue.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 💡 Clarifier les prestations proposées au sein des résidences autonomie, résidences services et habitats inclusifs afin d'apporter de la lisibilité aux usagers et à leurs familles.
- 👍 Poursuivre le financement de l'animation via l'aide à la vie partagée pour les habitats inclusifs.
- 💡 Développer la communication sur l'habitat inclusif en proposant par exemple une journée porte ouverte des habitats inclusifs en Charente.
- 💡 Évaluer les projets d'habitats inclusifs existants.
- 💡 Réfléchir à une offre de colocation intergénérationnelle.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'habitats inclusifs et de personnes accueillies
- Nombre de personnes accueillies en colocation intergénérationnelle
- Nombre d'habitats adaptés
- Nombre de familles d'accueil et de personnes accueillies
- Nombre de personnes ne pouvant vivre en collectivité accueillies au sein des familles d'accueil et des habitats inclusifs

Action 8

OBJECTIF N°2

Donner le choix aux personnes
sur leur parcours de vie

Optimiser l'offre sur le territoire à destination des personnes âgées

OBJECTIFS OPÉRATIONNEL

Redéployer les places
ESMS personnes
âgées pour répondre
aux besoins
de chaque territoire
Rendre l'offre évolutive
et souple

PORTEURS DE L'ACTION

**Direction
de l'Autonomie**

**Service
Établissements
et Services**

Service Médico-Social

Service Prestations

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de places Ehpad redéployées sur les territoires
- Nombre de places habilitées à l'aide sociale redéployées sur le territoire

CONTEXTE



État des lieux sur l'offre à destination des personnes âgées réalisé en 2023 :

- ▶ Augmentation constante du nombre de personnes âgées.
- ▶ Taux d'occupation faible des résidences autonomie.
- ▶ Places suffisantes en hébergement permanent en Ehpad.
- ▶ Places d'aide sociale à l'hébergement sous-utilisées et mal réparties sur le territoire.
- ▶ Disparités importantes en terme de capacité des Ehpad.
- ▶ Difficultés financières, en particulier pour les Ehpad ayant un nombre de lits inférieur à 80.
- ▶ L'article 24 de la loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir instaure les tarifs d'hébergement différenciés dans les Ehpad habilités à l'aide sociale.

DESCRIPTION DE L'ACTION



- 💡 Interroger la répartition géographique des places sur le territoire en redéployant les places d'hébergement permanent en Ehpad.
- 💡 Étudier la possibilité d'un découpage administratif visant à permettre une plus grande souplesse dans les admissions et la gestion du parcours de vie des publics (agrément HP/HT par exemple).
- 👏 Interroger les dynamiques de transformation des Ehpad, en développant la logique domiciliaire sur l'ouverture sur l'extérieur et la coordination avec les acteurs du domicile.
- 👏 Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre => Permettre aux acteurs d'être force de propositions sans attendre les appels à projets.
- 💡 Accompagner les Ehpads mettant en place les tarifs différenciés.
- 💡 Conserver les places des petites unités de vie et d'Ehpad qui pourraient fermer afin de les redistribuer ultérieurement, dans le cadre d'un appel à projet (AAP) ou d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Action 9

OBJECTIF N°2

Donner le choix aux personnes
sur leur parcours de vie

Ajuster l'offre d'accueil sur le territoire à destination des personnes en situation de handicap

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Apporter une stratégie de transformation de l'offre dans le secteur du handicap en la rendant souple et évolutive :

- Créer des solutions d'accueil à destination des personnes en situation de handicap
- Adapter l'offre à destination des adultes en situation de handicap aux besoins

PORTEURS DE L'ACTION

Direction
de l'Autonomie

Service
Établissements
et Services

Service Prestations

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de places PH créées
 - Taux d'ESMS PH ouvert 365 jours par an
 - Nombre de départs hors territoire charentais
- Nombre de personnes sans solution

CONTEXTE



- ▶ État des lieux sur l'offre à destination des personnes en situation de handicap réalisé en 2023 :
 - Disparité de l'offre sur le territoire.
 - Manque de places pour tous les types de handicap.
 - Nombre important de personnes sans solution et de jeunes en aménagement Creton.
 - Départ en Belgique de personnes en situation complexe, ayant pour conséquence un déracinement pour ses individus et parfois un coût important pour le Département.
- ▶ Déploiement du plan de création de 50 000 solutions médico-sociales pour les personnes handicapées entre 2024 et 2030. En 2023, le Département a voté le financement à hauteur d'1 756 000 € pour 50 solutions.
- ▶ Mise en oeuvre dans les années à venir d'un nouveau dispositif d'allocation de ressources aux services et établissements médico-sociaux accompagnant les personnes en situation de handicap : Séraphin-PH.

DESCRIPTION DE L'ACTION



- 💡 Créer des solutions pour tous les types de publics en situation de handicap, en expérimentant des solutions modulables, itinérantes et/ou mobiles => Chaque candidat à l'appel d'offre pourra être force de propositions dans les solutions : HP, HT, HTU, AJ, AJI.
- 👍 Étudier la possibilité d'assouplir l'offre, notamment dans les agréments et financements en particulier lorsque les personnes cumulent des facteurs de fragilité.
- 👍 Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre => Permettre aux acteurs d'être force de propositions sans attendre les appels à projets.
- 💡 Étudier la possibilité de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'année, lors de fermeture d'établissements et de services.
- 💡 Mettre en oeuvre la réforme Séraphin-PH adulte.
- 👍 Réfléchir à des accompagnements adaptés avec les ESMS pour limiter les départs hors territoire charentais.

Action 10

OBJECTIF N°2

Donner le choix aux personnes
sur leur parcours de vie

Adapter l'offre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Permettre aux
personnes handicapées
vieillissantes de vivre là
où elles le souhaitent
et de bénéficier d'un
accompagnement adapté

Décloisonner le
secteur du handicap
et de la gérontologie

PORTEURS DE L'ACTION

Direction
de l'Autonomie

Service
Établissements
et Services





CONTEXTE



- ▶ Nombre de plus en plus important de personnes handicapées vieillissantes.
- ▶ Souhait des personnes handicapées vieillissantes de rester vivre à domicile ou au sein de leur établissement d'accueil.
- ▶ Difficulté pour les établissements d'accueil d'accompagner de manière adaptée le vieillissement de leurs usagers.
- ▶ Nombre de plus en plus important d'accueil de personnes handicapées vieillissantes au sein des Ehpad, pouvant mettre en difficulté leur accompagnement et leur intégration avec les autres résidents plus âgés.

DESCRIPTION DE L'ACTION



-  Mener une réflexion relative aux modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes par le secteur du grand âge et du handicap.
-  Permettre aux professionnels du lien de bénéficier de formations thématiques adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes (professionnels des Ehpad et des ESMS du secteur du handicap).
-  Etudier la possibilité d'apporter de la souplesse dans l'offre, notamment dans les agréments et financements en particulier
-  en cas de changement de statut de la personne (afin de limiter les déplacements de cette dernière).
Proposer des postes de professionnels éducatifs au sein des unités dédiées dans les Ehpad.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de professionnels formés au vieillissement et sur le handicap
- Nombre d'éducateurs spécialisés recrutés au sein des Ehpad

Action 11

OBJECTIF N°3

Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

Accompagner la transformation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Répondre à l'évolution des besoins des publics et des salariés par un accompagnement de qualité et une fidélisation des équipes




PORTEURS DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie
Service Ingénierie et Qualité

CONTEXTE

- ▶ Manque de lien entre les SAAD.
- ▶ L'article 22 de la loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir conforte la réforme des services autonomie à domicile (SAD), avec un rapprochement entre les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

DESCRIPTION DE L'ACTION

-  Mettre en place des rencontres régulières des SAAD de la Charente pour travailler sur des projets communs.
-  Accompagner les SAAD volontaires dans leur transformation managériale.
-  Les accompagner dans le cadre de la réforme des services autonomes à domicile (SAD).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres de la communauté des SAAD de la Charente
- Nombre de projets communs réalisés
- Nombre de SAAD lancés dans la transformation managériale
- Nombre de rencontres dans le cadre de la réforme des SAD

Action 12

OBJECTIF N°3

Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

Étayer les pratiques professionnelles en établissement comme à domicile

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Soutenir et enrichir les professionnels et les institutions

Accompagner les ESMS dans leur démarche d'amélioration de la qualité

Déployer les interventions de l'équipe mobile de bonnes pratiques (EMBP) au sein des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)






PORTEURS DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie

CONTEXTE

- ▶ Déploiement de l'équipe mobile de bonnes pratiques (EMBP) depuis septembre 2023 au sein des établissements pour personnes âgées.
- ▶ Nombre croissant de demandes d'intervention.
- ▶ Évaluation du dispositif dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques => retour positif des établissements bénéficiaires, préconisations du comité technique sur les modalités d'intervention et le déploiement possible au sein des SAAD.

DESCRIPTION DE L'ACTION

-  Poursuivre l'activité au sein des ESMS pour personnes âgées.
-  Déployer des interventions de l'EMBP au sein des SAAD avec une présentation puis des interventions thématiques ponctuelles en communauté des SAAD et en parallèle un accompagnement personnalisé au sein de chaque SAAD volontaire.
-  Trouver des financements complémentaires pour assurer la pérennité du dispositif.
-  Faire évoluer les secteurs d'intervention de l'EMBP en fonction des besoins du territoire et de l'évolution des politiques publiques.
-  Poursuivre l'évaluation du dispositif afin de réajuster constamment ses interventions en réunissant au moins une fois par an le comité technique.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'interventions de l'EMBP au sein des ESMS personnes âgées
- Nombre d'interventions de l'EMBP au sein des SAAD

Action 13

OBJECTIF N°3

Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

Développer l'attractivité des métiers du lien

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Valoriser les métiers du lien

Permettre la mise en place d'une logique de passerelle entre l'exercice à domicile et l'exercice en établissement

Favoriser une meilleure adéquation entre les enseignements dispensés en formation et les besoins du terrain

PORTEURS DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie







Service Ingénierie et Qualité

Service Médico-Social

CONTEXTE

- ▶ Méconnaissance et image dévalorisée des métiers du lien.
- ▶ Problématique importante de ressources humaines au sein des ESMS PA/PH, des SAAD et des familles d'accueil : pénurie de personnel, turn-over important, beaucoup d'exercices à temps partiel.
- ▶ Formations qualifiantes ou non parfois inadaptées aux besoins du terrain.
- ▶ Besoin de lieux d'accueil et d'expérimentation des stagiaires dès 16 ans.

DESCRIPTION DE L'ACTION

-  Élaborer un plan de communication grand public : apporter un autre regard sur la vieillesse (lutte contre l'âgisme) et le handicap.
-  Développer les partenariats avec les acteurs de l'insertion professionnelle pour orienter certains demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RSA vers ces métiers.
-  Centraliser, partager et faire émerger des dynamiques de coopération territoriales et/ou de mise en réseau entre acteurs (domicile/établissement, sanitaire/médico-social) pour soutenir des démarches collectives d'employeurs.
-  Poursuivre la promotion du métier d'accueillant familial.
-  Rencontrer et accompagner les étudiants dans leurs choix des métiers de l'autonomie.
-  Interroger la qualité des formations proposées aux étudiants et aux professionnels du lien.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions mises en place dans le cadre du plan de communication
- Nombre de partenariats formalisés avec les acteurs de l'insertion professionnelle
- Nombre d'étudiants rencontrés

Action 14

OBJECTIF N°3

Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

Favoriser l'inscription des établissements et services médico-sociaux dans une dynamique de développement durable

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Développer une alimentation bio et/ou locale

Réduire l'impact environnemental des établissements et services médico-sociaux

Répondre aux objectifs d'éco-responsabilité

Soutenir les investissements durables

PORTEUR DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie






Service Établissements et services

CONTEXTE

Des ESMS PA et PH ont intégré le projet alimentaire territorial (PAT), porté par le Département

- ▶ 10 millions d'euros ont été votés en 2022 pour soutenir l'investissement des établissements et services médico-sociaux dans de nouveaux projets architecturaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

-  Poursuivre le déploiement du projet alimentaire territorial au sein des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap en intégrant les objectifs de la loi EGAlim, climat et résilience dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS.
-  Faciliter les initiatives en faveur des objectifs du PAT de la part des ESMS volontaires.
-  Promouvoir la qualité nutritionnelle en ESMS.
-  Développer une stratégie de décarbonation dans le secteur du handicap et de la personne âgée.
-  Poursuivre le soutien à l'investissement des établissements médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap qui répondent aux critères d'éco-responsabilité et de qualité destinés à favoriser les établissements de nouvelle génération : sentiment d'être chez soi, ouverture sur l'extérieur, qualité de conception, bâtiment basse consommation, énergies renouvelables, matériaux bio-sourcés et géo-sourcés, performance environnementale, gestion de l'eau.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'établissements et services médico-sociaux :

- inscrits dans le projet alimentaire territorial
- inscrits dans le projet de décarbonation
- bénéficiaires de subventions d'investissement

Action 15

OBJECTIF N°4

Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire

Animer le schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mettre en place un comité d'accompagnement et de suivi du schéma départemental de l'autonomie

Impliquer l'utilisateur via le CDCA

PORTEUR DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie

Service Ingénierie et Qualité

CONTEXTE

- Demande forte des acteurs du territoire de connaître l'avancée du schéma dans la durée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 💡 Présenter le schéma sur tous les territoires, une fois terminé.
- 💡 Mettre en place un comité d'accompagnement et de suivi, en lien avec le CDCA, une fois par an pour faire des propositions d'outils, participer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions, décider des priorités et des évolutions nécessaires. Il veillera à la cohérence et à la transversalité avec les autres schémas départementaux et autres dispositifs portés par les partenaires du territoire.
- 💡 Rencontrer sur chaque territoire une fois par an les acteurs pour échanger sur l'avancement du schéma.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres sur les territoires / Nombre de participants
- Nombre de comités d'accompagnement et de suivi

Action 16

OBJECTIF N°4

Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire

Favoriser l'interconnaissance et la mutualisation entre les acteurs du territoire

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Faciliter les temps d'échanges entre acteurs du territoire




PORTEURS DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie
Service Ingénierie et Qualité
Services Établissements et Services

CONTEXTE

- ▶ Souhait de décloisonnement clairement exprimé par tous les acteurs entre le secteur du handicap et celui de la gérontologie, entre le sanitaire et le médico-social, entre les établissements et le domicile.
- ▶ Souhait d'une meilleure connaissance entre acteurs.
- ▶ Souhait d'échanger et de travailler ensemble sur des thématiques précises.
- ▶ Souhait de mutualiser les moyens humains, les locaux, les temps de formations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

-  Mettre en place les cafés des partenaires / des acteurs (à renommer si besoin) : temps d'échanges entre acteurs sur un même territoire, avec un partage d'outils de travail et de communication communs, et la mise à disposition de locaux sur chaque territoire.
-  Poursuivre les réunions permettant les échanges entre acteurs d'un même domaine d'intervention : réunions ESMS PA, ESMS PH, SAAD, accueillants familiaux ; et proposer des rencontres entre habitats inclusifs et aussi entre résidences autonomie.
-  Redonner du dynamisme aux instances de coordination gérontologique en leur donnant un périmètre plus large.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de cafés des partenaires
- Thématiques abordées
- Nombre de rencontres par domaines d'intervention
- Nouveau cadre défini pour les instances de coordination gérontologiques

Action 17

OBJECTIF N°4

Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire

Affiner notre expertise du territoire

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mettre en lien les observatoires existant sur le département

PORTEURS DE L'ACTION

Direction de l'Autonomie
Service Ingénierie et Qualité Service
Établissements et Services

CONTEXTE

- ▶ Identification de ruptures de parcours.
- ▶ Existence de zones blanches sur le territoire.
- ▶ Souhait de développer une réelle expertise du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 💡 Mettre en lien les différents observatoires existants sur le territoire pour mieux repérer les zones blanches, les risques de ruptures de parcours, identifier les besoins, les freins et leviers, recenser les expérimentations en Charente et hors Charente (pratiques d'échanges, passerelles), ainsi que les places disponibles, les possibles lieux de stages, développer la recherche avec le milieu universitaire et le Gérontopôle.
- 👍 Renforcer le travail en lien avec les territoires d'action sociale (TAS).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres dans le cadre de l'observatoire

- Lien avec les TAS

8. Schéma récapitulatif du plan d'action

F1. Faciliter l'accès aux droits des usagers

F2. Préserver les capacité de chacun à développer les liens intergénérationnels

F3. Poursuivre le soutien aux aidants

F4. Renforcer la culture de la qualité et le respect des droits des usagers

F15. Animer le schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté

F16. Favoriser l'interconnaissance et la mutualisation entre les acteurs du territoire

F17. Affiner notre expertise du territoire

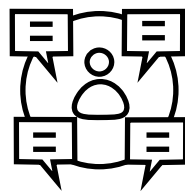
OBJECTIF N°4
Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire

1

1^{ère} orientation
Renforcement de la coordination territoriale et lutte contre les inégalités géographiques

OBJECTIF N°1
Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants

271 participants ont définis 4 orientations



2

2^{ème} orientation
Soutien aux aidants et développement des dispositifs de répit

4

4^{ème} orientation
Formation et valorisation des professionnels du secteur de l'autonomie

OBJECTIF N°3
Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement

3

3^{ème} orientation
Expérimentation et diversification des modèles d'accompagnement

OBJECTIF N°2
Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie

F11. Accompagner les services d'aide et d'accompagnement à domicile

F12. Etayer les pratiques professionnelles en établissement comme à domicile

F13. Développer l'attractivité des métiers du lien

F14. Favoriser l'inscription des établissements et services médico-sociaux dans une dynamique de développement durable

F5. Conforter le domicile

F6. Développer l'offre de répit et transitionnelle

F7. Accompagner les habitats Intermédiaires

F8. Optimiser l'offre sur le territoire à destination des personnes âgées

F9. Ajuster l'offre sur le territoire à destination des personnes en situation de handicap

F10. Adapter l'offre sur le territoire à destination des personnes handicapées vieillissantes

9. Rétroplanning prévisionnel*

	2025	2026	2027	2028	2029
Objectif N°1 : Garantir la citoyenneté des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants					
Fiche action 1 : Faciliter l'accès aux droits des usagers					
Promouvoir l'existence des différents dispositifs à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, sur le territoire en particulier auprès des secrétaires de mairie, des élus et des établissements et services médico-sociaux (ESMS)	X	X	X	X	X
Définir un cadre de coordination clair et compréhensible à l'échelle du département entre les acteurs du territoire			X		
Renforcer l'appui dans la communication de l'information vers les usagers en identifiant une personne ressource formée PA/PH sur chaque territoire	X				
Mettre en place le SPDA avec la coopération des acteurs du territoire : guichet unique avec un annuaire unique, un numéro court, en mobilisant l'existant, en utilisant le moins d'acronymes possible et en s'appuyant sur la méthode Facile à Lire et à Comprendre (Falc)		X			
Fiche action 2 : Préserver les capacités de chacun et développer les liens intergénérationnels					
Soutenir les actions de prévention dans le cadre de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), notamment en développant les actions à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer	X	X	X	X	X
Renforcer les réseaux de proximité pour lutter contre l'isolement, tels que les groupes d'entraide mutuelle (GEM) ou Monalisa, et s'appuyer sur la mobilisation de volontaires (jeunes en service civique et personnes à la retraite)		X			
Mieux informer sur les actions de prévention existantes en proximité, en lien avec les communes, EPCI et associations (par exemple, ateliers financés par la CFPPA ou le programme Icope)	X	X	X	X	X
Favoriser les actions intégrant différents publics à différents âges afin de promouvoir le lien social local et développer le lien intergénérationnel	X	X	X	X	X
Mettre en place les cafés de l'autonomie pour échanger entre personnes âgées et professionnels			X		
Fiche action 3 : Poursuivre le soutien aux aidants					
Pour les personnes âgées, soutenir les actions de prévention à destination des aidants dans le cadre de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)	X	X	X	X	X
Valoriser la place des proches aidants au sein des établissements et services en leur permettant d'accueillir les nouvelles familles ou en les intégrant en tant que bénévoles			X		
Développer la pair-aidance dans les actions de la direction de l'autonomie		X	X	X	X

* Ce rétroplanning est établi à titre indicatif et il est susceptible d'être modifié ou d'évoluer en fonction de l'actualité.

	2025	2026	2027	2028	2029
Fiche action 4 : Renforcer la culture de la qualité et le respect des droits des usagers					
Coordonner les acteurs de la lutte contre la maltraitance		X			
Développer un partenariat avec la justice et les services de police		X			
Accentuer la communication en interne comme en externe, sur le numéro de la cellule, sensibiliser le grand public et le secteur du handicap	X				
Accompagner les établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans l'élaboration du plan d'action après signalement	X				
Définir avec la délégation départementale de la Charente de l'agence régionale de santé le nouveau circuit de recueil et de traitements des signalements	X				
Objectif N°2 : Donner le choix aux personnes sur leur parcours de vie					
Fiche action 5 : Conforter le domicile					
Avoir une approche globale des aides techniques tout au long de la vie de l'utilisateur, qu'il relève d'une caisse de retraite ou de l'APA (élargir par la suite à la PCH), en évaluant le besoin et en accompagnant leur installation	X	X	X	X	X
Inscrire les aides techniques dans l'économie sociale et solidaire et dans une démarche écologique, en les récupérant lorsque l'utilisateur n'en a plus l'utilité		X			
De manière générale, communiquer sur les solutions à domicile existantes afin de mieux anticiper l'évolution des besoins liée à la perte d'autonomie	X	X	X	X	X
Poursuivre le dispositif Pass transport	X	X	X	X	X
Poursuivre les aides à la modernisation des logements des personnes âgées de 65 ans et plus aux revenus modestes => La direction de l'autonomie continuera sa collaboration avec le GIP Charente solidarités et Soliha	X	X	X	X	X
Fiche action 6 : Développer l'offre de répit et transitionnelle					
Redéployer les places d'accueil de jour pour personnes âgées ayant un faible taux d'activité vers les territoires non pourvus		X			
Développer l'activité des accueils de jour pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap en permettant les haltes relais ou en favorisant l'itinérance				X	
Développer l'accueil de jour et l'hébergement temporaire en accueil familial		X			
Étudier la possibilité d'apporter de la souplesse dans la gestion des lits d'hébergement temporaire au sein des Ehpad, comme la mise en place d'une convention pour des places HT volantes au sein d'un même organisme gestionnaire				X	
Mettre en place des places d'hébergement temporaire d'urgence pour les personnes en situation de handicap					X
Développer les accueils de nuit en établissement			X		
Étudier les possibilités de déploiement de solutions de baluchonnage et de relayage à domicile en s'appuyant sur des professionnels formés au sein des SAAD			X		

* Ce rétroplanning est établi à titre indicatif et il est susceptible d'être modifié ou d'évoluer en fonction de l'actualité.

	2025	2026	2027	2028	2029
Fiche action 7 : Accompagner le déploiement des habitats intermédiaires					
Clarifier les prestations de services proposées au sein des résidences autonomie, résidences services et habitats inclusifs afin d'apporter de la lisibilité aux usagers et à leurs familles			X		
Poursuivre le financement de l'animation via l'aide à la vie partagée pour les habitats inclusifs	X	X	X	X	X
Développer la communication sur l'habitat inclusif en proposant par exemple une journée portes ouvertes des habitats inclusifs en Charente		X			
Évaluer les projets d'habitats inclusifs existants		X			
Réfléchir à une offre de colocation intergénérationnelle				X	
Fiche action 8 : Optimiser l'offre sur le territoire à destination des personnes âgées					
Interroger la répartition géographique des places sur le territoire en redéployant les places d'hébergement permanent en Ehpad		X			
Étudier la possibilité d'un décloisonnement administratif visant à permettre une plus grande souplesse dans les admissions et la gestion du parcours de vie des publics (agrément HP/HT par exemple)				X	
Interroger les dynamiques de transformation des Ehpad, en développant la logique domiciliaire sur l'ouverture sur l'extérieur et la coordination avec les acteurs du domicile					X
Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre => Permettre aux acteurs d'être force de propositions sans attendre les appels à projets	X	X	X	X	X
Accompagner les Ehpad mettant en place les tarifs différenciés	X	X	X	X	X
Conserver les places des petites unités de vie et d'Ehpad qui pourraient fermer afin de les redistribuer ultérieurement, dans le cadre d'un appel à projet (AAP) ou d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)	X	X	X	X	X
Fiche action 9 : Ajuster l'offre d'accueil sur le territoire à destination des personnes en situation de handicap					
Créer des solutions pour tous les types de publics en situation de handicap, en expérimentant des solutions modulables, itinérantes et/ou mobiles => Chaque candidat à l'appel d'offre pourra être force de propositions dans les solutions : HP, HT, HTU, AJ, AJI	X	X	X		
Étudier la possibilité d'assouplir l'offre, notamment dans les agréments et financements en particulier lorsque les personnes cumulent des facteurs de fragilité			X		
Soutenir les dynamiques de diversification, de transformation et d'adaptation de l'offre => Permettre aux acteurs d'être force de propositions sans attendre les appels à projets	X	X	X	X	X
Étudier la possibilité de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'année, lors de fermeture d'établissements et de services					X
Mettre en œuvre la réforme Séraphin-PH adulte					X
Réfléchir à des accompagnements adaptés avec les ESMS pour limiter les départs hors territoire charentais	X	X	X	X	X

* Ce rétroplanning est établi à titre indicatif et il est susceptible d'être modifié ou d'évoluer en fonction de l'actualité.

	2025	2026	2027	2028	2029
Fiche action 10 : Adapter l'offre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes					
Mener une réflexion relative aux modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes par le secteur du grand âge et du handicap		X			
Permettre aux professionnels du lien de bénéficier de formations thématiques adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes (professionnels des Ehpad et des ESMS du secteur du handicap)			X		
Étudier la possibilité d'apporter de la souplesse dans l'offre, notamment dans les agréments et financements en particulier en cas de changement de statut de la personne (afin de limiter les déplacements de cette dernière)				X	
Proposer des postes de professionnels éducatifs au sein des unités dédiées dans les Ehpad				X	
Objectif N°3 : Permettre à la personne de bénéficier d'un accompagnement adapté à domicile comme en établissement					
Fiche action 11 : Accompagner la transformation des SAAD					
Mettre en place des rencontres régulières des SAAD de la Charente pour travailler sur des projets communs	X	X	X	X	X
Accompagner les SAAD volontaires dans leur transformation managériale		X			
Les accompagner dans le cadre de la réforme des services autonomes à domicile (SAD)	X				
Fiche action 12 : Étayer les pratiques professionnelles en établissement comme à domicile					
Poursuivre l'activité au sein des ESMS pour personnes âgées	X	X	X	X	X
Déployer des interventions de l'EMBP au sein des SAAD avec une présentation puis des interventions thématiques ponctuelles en communauté des SAAD et en parallèle un accompagnement personnalisé au sein de chaque SAAD volontaire	X	X	X	X	X
Trouver des financements complémentaires pour assurer la pérennité du dispositif	X				
Faire évoluer les secteurs d'intervention de l'EMBP en fonction des besoins du territoire et de l'évolution des politiques publiques			X	X	X
Poursuivre l'évaluation du dispositif afin de réajuster constamment ses interventions en réunissant au moins une fois par an le comité technique	X	X	X	X	X
Fiche action 13 : Développer l'attractivité des métiers du lien					
Élaborer un plan de communication grand public : apporter un autre regard sur la vieillesse (lutte contre l'âgisme) et le handicap		X			
Développer les partenariats avec les acteurs de l'insertion professionnelle pour orienter certains demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RSA vers ces métiers			X		
Centraliser, partager et faire émerger des dynamiques de coopération territoriales et/ou de mise en réseau entre acteurs (domicile/établissement, sanitaire/médico-social) pour soutenir des démarches collectives d'employeurs				X	
Poursuivre la promotion du métier d'accueillant familial	X	X	X	X	X
Interroger la qualité des formations proposées aux étudiants et aux professionnels du lien		X			
Rencontrer et accompagner les étudiants dans leurs choix des métiers de l'autonomie		X			

* Ce rétroplanning est établi à titre indicatif et il est susceptible d'être modifié ou d'évoluer en fonction de l'actualité.

	2025	2026	2027	2028	2029
Fiche action 14 : Favoriser l'inscription des établissements et services médico-sociaux dans une dynamique de développement durable					
Poursuivre le déploiement du projet alimentaire territorial au sein des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap en intégrant les objectifs de la loi EGAlim, climat et résilience dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS	X				
Faciliter les initiatives en faveur des objectifs du PAT de la part des ESMS volontaires	X				
Promouvoir la qualité nutritionnelle en ESMS	X				
Développer une stratégie de décarbonation dans le secteur du handicap et de la personne âgée		X			
Poursuivre le soutien à l'investissement des établissements médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap qui répondent aux critères d'éco-responsabilité et de qualité destinés à favoriser les établissements de nouvelle génération	X	X	X		
Objectif N°4 : Faire de l'autonomie un sujet prioritaire sur notre territoire					
Fiche action 15 : Animer le schéma départemental de l'autonomie					
Présenter le schéma sur tous les territoires, une fois terminé	X				
Mettre en place un comité d'accompagnement et de suivi, en lien avec le CDCA, une fois par an pour faire des propositions d'outils, participer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions, décider des priorités et des évolutions nécessaires. Il veillera à la cohérence et à la transversalité avec les autres schémas départementaux et autres dispositifs portés par les partenaires du territoire.	X	X	X	X	X
Rencontrer sur chaque territoire une fois par an les acteurs pour échanger sur l'avancement du schéma	X	X	X	X	X
Fiche action 16 : Favoriser l'interconnaissance et la mutualisation entre les acteurs du territoire					
Mettre en place les cafés des partenaires / des acteurs (à renommer si besoin) : temps d'échanges entre acteurs sur un même territoire, avec un partage d'outils de travail et de communication communs, et la mise à disposition de locaux sur chaque territoire	X	X	X	X	X
Poursuivre les réunions permettant les échanges entre acteurs d'un même domaine d'intervention : réunions ESMS PA, ESMS PH, SAAD, accueillants familiaux ; et proposer des rencontres entre habitats inclusifs et aussi entre résidences autonomie	X	X	X	X	X
Redonner du dynamisme aux instances de coordination gérontologique en leur donnant un périmètre plus large		X			
Fiche action 17 : Affiner notre expertise du territoire					
Mettre en lien les différents observatoires existants sur le territoire pour mieux repérer les zones blanches, les risques de ruptures de parcours, identifier les besoins, les freins et leviers, recenser les expérimentations en Charente et hors Charente (pratiques d'échanges, passerelles), ainsi que les places disponibles, les possibles lieux de stages, développer la recherche avec le milieu universitaire et le Gérontopôle			X		
Renforcer le travail en lien avec les territoires d'action sociale (TAS)	X				

10. Glossaire

A

AAH

Allocation adulte handicapé

AAP

Appel à projet

ADAPEI

Association départementale d'amis et de parents d'enfants inadaptés

APEC

Agir pour la protection, l'éducation et la citoyenneté

AJ

Accueil de jour

AJI

Accueil de jour itinérant

AMI

Appel à manifestation d'intérêt

APA

Allocation personnalisée à l'autonomie

ARS DD16

Agence régionale de santé délégation départementale de la Charente

ASH

Aide sociale à l'hébergement

ATTAPsy

Association pour des toits et du travail accompagnés pour personnes en souffrance psychique invalidante

C

CCAS

Centre communal d'action social

CD

Conseil départemental

CDAPH

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CFPPA

Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

CLS

Contrats locaux de santé

CMP

Centre médico-psychologique

CNSA

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CPOM

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CREAI

Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

CPTS

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRT

Centre de ressources territorial

D

DAC

Dispositif d'appui à la coordination

E

EAM

Établissement d'accueil médicalisé

EANM

Établissement d'accueil non médicalisé

EHPA

Établissement d'hébergement pour personnes âgées

EHPAD

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EIRC

Espace d'insertion en région de Cognac

EMBP

Équipe mobile de bonnes pratiques

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

ESAT

Établissement ou service d'aide par le travail

ESMS

Établissements et services sociaux et médico-sociaux

F

FALC

Facile à lire et à comprendre

FAM

Foyer d'accueil médicalisé

FHT

Foyer d'hébergement travailleur

FO

Foyer occupationnel

G

GEM

Groupe d'entraide mutuelle

GHT

Groupement hospitalier de territoire

GIP

Groupement d'intérêt public

H**HP**

Hébergement permanent

HT

Hébergement temporaire

HTSH

Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation

I**IDE**

Infirmier diplômé d'État

IEN

Inspecteur de l'éducation nationale

IME

Institut médico éducatif

IP

Information préoccupante

ITEP

Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

M**MAFPAH**

Maison d'accueil familial pour personnes âgées et/ou handicapées

MAS

Maison d'accueil spécialisée

MDPH

Maison départementale pour les personnes handicapées

P**PA**

Personnes âgées

PAG

Plan d'accompagnement global

PCH

Prestation de compensation du handicap

PH

Personnes en situation de handicap

PHV

Personnes handicapées vieillissantes

PUV

Petite unité de vie

Q**QVT**

Qualité de vie au travail

R**RA**

Résidence autonomie

RSA

Revenu de solidarité active

S**SAAD**

Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SAD

Service autonomie à domicile

SAJ

Service d'accueil de jour

SAMSAH

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SAVS

Service d'accompagnement à la vie sociale

SERAPHIN-PH

Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées

SPDA

Service public départemental de l'autonomie

SSIAD

Service de soins infirmiers à domicile

T**TSA**

Trouble du spectre autistique

TAS

Territoire d'action sociale

U**UHR**

Unité d'hébergement renforcé

UPHV

Unité pour personnes handicapées vieillissantes

USLD

Unité de soins de longue durée

UVP

Unité de vie protégée

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION AUTONOMIE
Retrouvez-nous sur
www.lacharente.fr

